UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page1

ENSEMBLE

N° 99 juin 2021

UFR FILPAC CGT

Bulletin trimestriel de l'Union fédérale des retraités de la Fédération des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication - Cgt

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page2

Sommaire

2 Retraités syndiqués
Ufr-Filpac
3 Édito
J.-L. Valegeas
4 Juste pour en parler
Danny Muller
6 Mon oncle ce héros
C. François
10 La Commune de Paris
MS 21
14 La Cgt exige le droit de manifester
Hommage à J.-G. Berger
A. Maupin
15 Non la Cgt ne se taira pas !
16 La bourse ou le climat ?
Oxfam
17 Stop aux armements
Communistes Hebdo
18 62 ans d'limagination fiscale...
M. Sany
20 Emmanuel Macron un nouveau chemin
Acrimed *Pauline Perrenot*
21 Millionnaires de la dépendance
P. Ivorra
22 L'affaire Ikea
B. Enggasser
23 La Poste, nouveau plan
24 Appel pour les libertés

Rédaction et administration
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Directeur de la Publication
René Mahaud

Responsable rédaction et fabrication
Michel Burguière

Comité de rédaction
Michel Burguiere, Lionel Duquenne, Jean-Pierre Ghiotto, Jean Jousseaume, Andrée Kolar, Daniel Muller, José Nuevo.
Couverture : Jean JOUSSEAUME

Imprimerie Hélio-Corbeil
4, bd Crétéil - 91100 Corbeil-Essonnes
ISSN : 12594245 - CPPAP : 1217 S 07110
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués à la Filpac-Cgt

Retraité.e.s syndiqué.e.s : oui et pourquoi ?

Lorsque nous étions « actifs », nous étions confronté.e.s auxproblèmes que posent la hiérarchie et le patron dans notre entreprise. Nous avons très rapidement identifié le problème et comment y faire face : en s'unissant, donc en se syndiquant, puisque seul un rapport de force peut faire aboutir nos revendications.

Maintenant, nous sommes préretraité.e.s ou retraité.e.s, nous avons quitté le monde de l'entreprise. Alors nous voulons couler une retraite heureuse en prenant le temps et en profitant de ce que nous avons acquis tout au long de notre vie. Cela est légitime.

Aujourd'hui, notre nouveau patron c'est l'État et le gouvernement, souvent à la solde des patrons et du Medef. Nous n'avons plus des acquis mais des conquis qui peuvent être remis en cause à tout moment (voir ce qu'il s'est passé en Grèce, en Italie, au Portugal, en Espagne, etc.). Il suffit qu'ils fassent une loi et notre pension et donc notre pouvoir d'achat diminuent.

Rien n'est définitivement acquis.

Une chose n'a pas changé, c'est la réponse que nous devons apporter pour éviter cela. C'est la même que lorsque nous étions « actifs » : c'est d'être uni.e.s, d'être syndiqué.e.s et contribuer au rapport de force qui permet de résister aux attaques contre les retraites et les retraité.e.s. Il faut que nous soyons en capacité de nous élever contre les mauvais coups d'un gouvernement, quel qu'il soit, de nous protéger et même de conquérir de nouveaux droits. Seul un syndicat puissant, source de progrès, sera en mesure de relever un tel défi.

Selon un rapport d'Oxfam (janvier 2021), les milliardaires français ont vu leur fortune se reconstituer à hauteur de 175 milliards d'euros ! C'est l'équivalent de deux fois le budget de l'hôpital public français. La fortune de Bernard Arnault a augmenté de 44 milliards d'euros entre mars et décembre 2020, soit + 41 %. Dans le même temps, un million de personnes seraient tombées dans la pauvreté en France.

Sournoisement, le gouvernement instille l'idée de faire payer la crise aux retraité.e.s, à tous ces prétendus « privilégié.e.s » qui n'ont pas perdu d'argent pendant la pandémie, mais y ont laissé la vie. Ce qu'il tait c'est que depuis 2013 il y a eu perte de pouvoir d'achat. Malgré les promesses, il nous a ponctionnés sans vergogne.

Pour ne pas être dépouillé.e.s, soyons vigilants et uni.e.s, au sein de notre Ufr-Filpac avec la CGT.

Les différents plans censés sauver nos systèmes de retraite ne font que réduire les droits et les pensions servies et à servir. Si cette politique ne rencontre aucune opposition structurée et permanente, elle reproduira ses effets dévastateurs, et ce n'est pas une fronde sporadique qui la détournera de ses objectifs.

Pour défendre nos intérêts communs, nous avons besoin les uns des autres. Pour faire entendre nos voix, nous avons besoin d'être ensemble.

Soyons forts, soyons unis et syndiquons-nous ou restons syndiqué.e.s à la CGT, même et surtout en tant que retraité.e.s.

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page3

Jean Luc VALEGEAS
Bureau Ufr
Section de Bordeaux

Ils étaient 20 et 100 Nous sommes des milliers

Depuis plus d'un an nous sommes entrés dans l'ère Covid. Depuis un an, tous les jours, les radios, les chaînes de télévision ne parlent pratiquement que de ça. Depuis un an, nous sommes privés de liberté, de contacts, d'humanisme et d'humanité.

Tous les soirs, les infos diffusent des chiffres, mais ces chiffres ce sont des morts. Oui, on nous annonce le nombre de morts supplémentaires tous les soirs et nous avons fini par banaliser ces fins de vie qui endeuillent des familles, des familles qui sont dans la peine et l'affliction. Nous sommes tombés dans le côté barbare et comptable, car on a fini par s'habituer. Hélas, je dirai, mais oui cette litanie de chiffres nous a fait « oublier » que ce sont des humains qui disparaissent. Nous tenons un bilan comptable comme le font les industriels. Et pourtant, combien souffrent de ne pas avoir pu accompagner un parent ou un proche jusqu'à sa dernière demeure. Combien s'en veulent de n'avoir pu être présent pour un dernier hommage à un être cher. Mais voilà, c'est interdit ! L'humain dans ce genre de situation a créé une diversion dans son esprit et pour expier cette faute d'absence, qu'il a commise sans le vouloir, il a inventé les fantômes. Vous savez, ceux qui viennent vous reprocher de ne pas les avoir accompagnés comme il se doit dans notre société asservie par les idées judéo-chrétiennes.

Bien entendu je ne culpabilise personne, mais cela ne veut pas dire que personne ne doit culpabiliser.

À qui la faute si ce virus est arrivé ? Je ne suis pas assez savant pour le savoir. Ce que je sais c'est qu'il y a eu carence de plusieurs gouvernements et particulièrement du nôtre, qui a multiplié les annonces contradictoires. Qui a multiplié les errements, les erreurs et les incompétences. Cela allait de « c'est une simple grippe » à « le masque ne sert à rien et de toute façon il faut être un technicien pour savoir l'installer correctement ». On croit rêver ou plutôt cauchemarder lorsque ces phrases sont dites et répétées sur tous les médias et surtout lorsqu'elle sont émises par des ministres en exercice. Ensuite nous avons entendu que les seniors ne servaient plus à grand-chose et qu'il serait bon de ne pas les soigner, cela libérerait des lits d'hôpitaux. Sommes-nous bons juste à mourir pour faire de la place aux plus jeunes ou aux moins vieux ? Car en vérité à quel âge n'est-on plus assez jeune pour recevoir certains soins, d'après eux ? Ils feraient bien de se méfier ceux qui avancent cela, car de plus jeunes qu'eux vont peut-être les pousser eux aussi, ces jeunes qui à leur tour deviendront vieux un jour.

Les médecins étaient plus nombreux sur les plateaux TV qu'à l'hôpital, remarquait-on, toutefois il faut dire qu'ils ne pouvaient pas faire grand-chose à l'hôpital. Selon une étude du ministère de la Santé, hôpitaux et cliniques ont encore réduit leur capacité d'accueil de 0,9 % en 2019. Un « repli dans la tendance observée depuis plusieurs années », d'après la direction statistique des ministères sociaux (Drees). En 2018, près de 4200 lits avaient été supprimés ; 103000 lits ont été supprimés entre 1993 et 2018. Et même en pleine pandémie la suppression a continué. Voilà la vérité. Selon le ministère de la Santé, le taux idéal d'occupation des lits est de 95 % en médecine et en chirurgie. Un chiffre très élevé, d'après de nombreux soignants, et qui laisse trop peu de marge de manœuvre dans la gestion des imprévus. Ce sont également des chiffres. Nous sommes dans une gestion comptable là aussi, mais faut-il s'y habituer ou faut-il se révolter et exiger une réelle politique de santé pour tous ?

Je vous laisse répondre, moi je sais. ■

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page4

Juste pour en parler...

21 mai 2021

Par Daniel MULLER

Une chose est certaine, la situation que nous vivons actuellement est inédite, si ce n'est compliquée, pour bon nombre d'humains que ce soit au niveau local, national, européen, mondial.

Qu'un virus puisse remettre en cause le modèle économique libéral et social, au demeurant déjà fragile avant la pandémie, qui l'eût cru ? Qui plus est au niveau mondial ?

La vaccination est-elle garante de lendemains qui chantent ? Pour les grands groupes pharmaceutiques, sûrement. Pour le commun des mortels, pour ceux qui peuvent accéder à la vaccination, cela reste à prouver.

La (le) coronavirus est également révélatrice des inégalités sociales, révélatrice des conséquences dramatiques de la remise en cause de nos conquis, de l'abandon des services publics, de la course au profit.

Il est également révélateur de la nécessité du lien social, du besoin de lien social, de nombreuses formes de solidarités. Du meilleur comme du pire en somme.

Cela dit, vers où allons-nous ? Vers un monde meilleur ? Demain ne sera plus comme avant ? S'il est vrai que rien n'est écrit, tous les basculements sont possibles.

Les suprastructures politiques, gouvernement, assemblée nationale, collectivités territoriales, départementales, locales, entre autres, jouent un rôle plus qu'important.

AVEC QUI ET COMMENT

Qu'en est-il du mouvement syndical ?

C'est le moment de s'interroger sur le contenu syndical, ses perspectives, du comment faire et avec qui faire.

Avec la CGT me direz-vous

Sauf que… Un peu plus de 5 % de votants lors des dernières élections TPE, toutes centrales confondues, tournant autour des 8 % au niveau des salariés, sans parler de la faible syndicalisation chez les retraités ; il n'empêche que les salariés français sont en réalité couverts par des accords collectifs arrachés de haute lutte.

La pandémie a mis le doigt sur nos forces, mais surtout sur nos faiblesses organisationnelles, structurelles, sur la réalité de notre fonctionnement, mais, et c'est encourageant, également sur notre capacité d'adaptation au nouvel outil qu'est le numérique.

Notre CGT a déjà traversé des situations complexes, difficiles, inédites depuis sa création en 1895. Elle a su s'adapter aux conditions mouvantes de l'existence, avec comme objectif le bien-être et l'émancipation des salariés.

Quand est-il aujourd'hui ?

Les métiers, la diversité du salariat, les techniques, la taille des entreprises, les choix industriels évoluent. Les besoins des salariés, des retraités, de la population également.

Le grand patronat, la finance restent droits dans leurs bottes, à savoir, la recherche du maximum de profit, quel qu'en soit le coût social et sans entrave si possible.

Le syndicalisme a toute sa place dans cette bataille. Non ! le syndicalisme n'est pas ringard. Son histoire sociale, ses conquis en témoignent. Il est utile.

Les cabinets de « consulting » et autres officines qui fleurissent ne demandent qu'à prendre la place des syndicats et à occuper le terrain du développent du « bien-être au travail », avec comme objectif des gains de productivité et de profit.

Des camarades s'interrogent sur la place du syndicalisme aujourd'hui. Certains évoquent sa disparition, d'autres lui prédisent un grand retour… Les questions posées sont : **le syndicalisme répond-il aux demandes et attentes des salariés ?** Le syndicalisme d'aujourd'hui a-t-il encore un avenir ? Si oui, lequel ? Sous quelle forme ? De lutte ou d'accompagnement ? Nos revendications sociales et sociétales sont-elles comprises ? Crédibles ? Acceptées par nos adhérents et au-delà ? Ne paraissent-elles pas démagogiques, voire utopiques ?

À court d'arguments, s'abriter systématiquement derrière la lutte des classes me paraît limite. Il serait curieux de connaître l'avis des militants, des élus, des syndiqués, des salariés, des jeunes, des chômeurs, des retraités. Mais ces questions sont-elles leurs premières préoccupations ? Surtout actuellement ?

Le déferlement délirant de la majorité des médias sur la situation économique et pandémique, à un niveau jamais atteint, le « quoi qu'il en coûte », la « générosité » gouvernementale pour le patronat, risquent plutôt de radicaliser les esprits alors que cela devrait alimenter des échanges permettant d'aller vers des jours meilleurs, si ce n'est une remise en cause du système.

Sommes-nous prêts à mener de tels débats ?

Sommes-nous formés syndicalement, économiquement, politiquement pour répondre aux interrogations de l'ensemble des composantes de la société ?

La solidarité intergénérationnelle, les objectifs communs, devraient permettre à faire évoluer la société. Se nourrir de nos différences n'est-ce pas un plus ?

Les besoins et l'expérience des anciens ne sont pas antinomiques avec les besoins et la fougue de la jeunesse. Bien au contraire. Ensemble, tous ensemble, le mieux-vivre se prépare aujourd'hui.

Quel niveau privilégier pour négocier ?

Dans nos branches, le temps des accords interprofessionnels n'est pas au beau fixe. Si, pour régler les problèmes immédiats, l'entreprise reste le lieu privilégié, pour nous, les retraités, intégrer la dimension politique politicienne est une nécessité.

Notre nouveau patron c'est l'État et le gouvernement, souvent à la solde des patrons et du Medef. Encore un argument pour se retrouver, jeunes et moins jeunes, dans l'action pour des objectifs communs.

Le syndicalisme, l'action syndicale, peut et doit nous aider à élargir la vision que nous pouvons avoir du social et du sociétal, dans la vie de tous les jours.

Pour d'aucuns, les mouvements sporadiques sous forme de coordinations ou plus récemment les gilets

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page5

jaunes, suffiraient. Pour eux, il y a comme une forme de rejet du syndicalisme. Pourquoi ?

LA CGT D'AUJOURD'HUI RÉPOND-ELLE À NOS ATTENTES ?

Il est évident que les militants, actifs et retraités, chacun dans leur domaine, doivent acquérir des compétences diverses pour faire face à l'évolution économique sans cesse en mouvement, à l'évolution de la législation, de la jurisprudence du travail, des enjeux de la stratégie des entreprises, tracer des perspectives revendicatives sociales, sociétales.

Mais ces compétences peuvent amener des militants à progresser hiérarchiquement au sein des entreprises. Peut-on opposer progression de carrière et engagement syndical ?

Pour autant, si nombreux sont ceux qui, alors, oublient d'où ils viennent, pour ceux qui ont une conscience politique, progresser hiérarchiquement et professionnellement peut être un plus pour l'activité syndicale au sein et hors de l'entreprise.

Il est possible de concilier une carrière professionnelle et de maintenir l'engagement au service des autres.

Institutionnalisation du syndicalisme ? Une nécessité de survie pour le syndicalisme ? Pour la reconnaissance et le maintien de nos conquis ?

Certaines centrales syndicales y adhéreraient avec délectation. Tenant compte de l'évolution du salariat, de l'apparition de ce nouveau prolétariat, qui se cache sous *autoentrepreneurs* , de l'érosion des adhérents, de la participation inquiétante aux dernières élections TPE, bien que rien n'a été fait pour faciliter la participation, l'institutionnalisation du syndicalisme interpelle même si bon nombre de nos « cadres syndicaux » CGT et le patronat s'y opposent farouchement. Bien évidemment pas pour les mêmes raisons.

Pourtant, à y regarder de plus près, cela pourrait permettre de consolider certains de nos conquis.

Toutefois, l'institutionnalisation du syndicalisme, c'est la perte de l'indépendance, de l'autonomie, c'est aller vers un syndicalisme d'accompagnement, de cogestion, et ce quel que soit le gouvernement ou le modèle économique.

C'est également devoir professionnaliser une partie, si ce n'est la majorité, de nos dirigeants et élus.

Qui va nommer, former et organiser ces dirigeants et élus et pour quelle durée ? Et surtout avec quel contenu revendicatif ?

Bien que nos statuts ne le permettent pas encore (mais n'oublions pas que la socialisation des moyens de production n'est plus dans lesdits statuts), force est de reconnaître que cette institutionnalisation n'est pas une vue de l'esprit et certaines de nos revendications, entre autres celle de la sécurité sociale professionnelle de l'emploi et de la formation permettant à chaque salarié de combiner ses périodes d'emploi et de formation sans perte de revenus, pourraient y trouver leur place.

Que pouvons-nous y opposer comme arguments ?
Ou alors, comment s'y inscrire ?

Et puis, *quid* des structures et fonctionnements de l'existant ? Confédé, FD, région, UD, UL ? Répondent-elles à cette nouvelle approche du syndicalisme ? Comment faire remonter les revendications de la base ?

Comment fonctionner ? Comment s'organiser ? Comment communiquer ?

Pour les syndicats d'entreprises, confrontées aux réalités du terrain, une institutionnalisation du syndicalisme risque de les isoler si ce n'est de les désintéresser de la vie syndicale hors entreprise.

Les UCR, UFR, USR seront-elles partie prenante et va-t-on les écouter lorsque l'on abordera leur spécificité ?

Une sacrée remise en cause. Un sacré chantier si tel devait être le cas.

Une même CGT pour tous ?

Une même CGT pour tous pourrait être une des réponses. Quel sera le rôle de cette même CGT pour tous ? Comment faire abstraction des corporatismes et convaincre les dirigeants, les militants, de la nécessité d'une telle structure qui, il est vrai, serait un atout pour mobiliser conjointement toutes les générations sur des objectifs économiques et sociaux ?

La confédération, par le biais de Cogetise, semble s'y préparer, à cette CGT pour tous. Obstacle de taille : convaincre la majorité des responsables des Fédérations de la nécessité d'une telle orientation.

Là également, nous, les retraités, y aurions-nous la place qui nous revient, même si bon nombre de nos revendications regroupent toutes les générations ?

Le débat reste et est ouvert : garder nos structures où s'adapter aux réalités de notre temps sans du passé faire table rase.

La Filpac se revendique d'un syndicalisme de transformation sociale.

Alors, commençons par avoir ce débat dans nos rangs. Cela ne peut qu'ouvrir des perspectives à nos camarades en lutte, et ils sont nombreux ceux qui se battent, souvent avec succès, pour le maintien de leur outil de travail, pour le maintien des emplois, pour le maintien de leur conquis, pour des conditions de travail et un pouvoir d'achat dignes du XXIe siècle.

En attendant, à chaque jour suffit sa peine. Restons à l'écoute et au plus près des salariés, des retraités, de la population en général. La solidarité doit être le mot qui rassemble, car inquiétude, voire désespoir sont réalités et la colère gronde.

Bien que le syndicalisme intègre de plus en plus la notion de service en réduisant les notions de valeurs qui devraient le composer, c'est au plus près de la population que son rôle est le plus efficace. Les attentes, les demandes, les revendications du salariat d'aujourd'hui ne changent pas sur le fond. Pour y répondre, il faut des structures locales et des militants formés, des militants à leur écoute.

L'extrême droite, la droite en générale, sont à l'affût et surfent sur la démagogie en nous promettant, en cas de victoire électorale et/ou de retour au pouvoir, un monde meilleur…

Avant tout, ne perdons pas de vue que les syndiqués, les travailleurs, les êtres humains, sont comme ils sont, et non comme on aimerait qu'ils soient. ■ **D.M.**

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page6

ROGER-JEAN ESPAGNET (8 avril 1900 — 21 septembre 1942)

Mon oncle, ce héros…

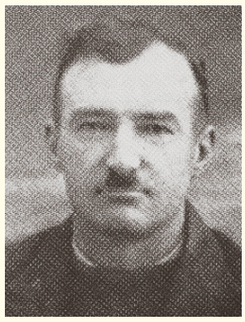

Roger-Jean Espagnet a été fusillé par les nazis en septembre 1942 pour avoir distribué des tracts appelant à la résistance. À l'heure où la CGT se fait honteusement traiter de « collabo », j'ai voulu rendre hommage à ce résistant qui était aussi mon grand oncle.

Christian FRANÇOIS

Il arrive parfois, dans une famille, qu'une naissance compense un décès ou le contraire. Dans chaque cas, tout bascule alors entre joie et tristesse, entre douleur et bonheur. À ma connaissance, cela s'est produit deux fois pour les miens.

Ma fille est née en août 1972 alors que, quelques mois plus tôt, ma grand-mère maternelle décédait. Trente années auparavant, c'est l'inverse qui s'est produit.

Je suis né le 18 septembre 1942. Trois jours plus tard, Roger-Jean Espagnet, le frère de ma grand-mère maternelle, était exécuté par les nazis au camp de Souge (Martignas-en-Jalles, Gironde). Il fait partie des « Soixante-dix du 21 septembre 1942 » dont le sacrifice est commémoré tous les ans par l'Association du souvenir des fusillés de Souge.

Souge : c'est dans ce camp militaire que, de 1941 à 1944, furent assassinés plus de 250 résistants (256 exactement). Souge : ce nom a toujours mal résonné dans ma tête de gamin, puis d'homme. Souge : une impasse vers la mort pour des hommes valeureux.

Souge : une vision de l'enfer, une odeur de poudre et un goût de sang…

DES TRACTS APPELANT À LA RÉSISTANCE ET AU SABOTAGE

Roger-Jean Espagnet est né le 8 avril 1900, à Caudéran (Gironde), commune qui n'était pas encore rattachée à Bordeaux. C'était l'aîné et le seul garçon d'une fratrie de cinq enfants. Il demeurait à Saint-Louis-de-Montferrand (commune de la presqu'île d'Ambès, Gironde), où le nom d'une rue lui a été dédié.

Il était ouvrier à l'AIA (Ateliers industriels de l'aéronautique, à Bordeaux-Bastide), où étaient révisés et réparés, durant l'occupation, les moteurs des avions allemands. Il était militant de la CGT et du Parti communiste (syndicat et parti interdits par le gouvernement de Vichy à la demande de l'occupant). Le 21 juillet 1942, alors qu'il distribuait des tracts appelant les ouvriers à la résistance et au sabotage, il est arrêté par les Allemands et interné au fort du Hâ, la prison de Bordeaux.

À la suite de plusieurs attentats commis par la Résistance en région parisienne (dont celui du cinéma Rex), trois soldats allemands sont tués. En représailles, le haut commandement allemand décide de faire fusiller 116 otages. Le fort de Romainville, sur la commune des Lilas, près de Paris, transformé en camp d'internement, ne peut en « fournir » que 46. Les 70 autres seront pris en Gironde : les uns dans un camp de Mérignac et les autres au fort du Hâ.

Le 21 septembre 1942, à 16 heures, **Roger-Jean Espagnet** fait partie des premiers otages auxquels un gradé allemand annonce qu'ils vont être fusillés… dans deux heures. Ils auront juste le temps et le droit d'écrire une dernière fois à leur famille, lettre dans laquelle aucune allusion politique ne devra figurer sous peine de ne pas être remise à leur destinataire.

À la torture physique s'ajoute, pour tous ces martyrs, l'horrible supplice psychologique de dire à leurs proches qu'ils ne se reverront plus car il ne leur reste plus que peu de temps à vivre.

UNE DERNIÈRE LETTRE AVANT L'EXÉCUTION

Signe du destin : un jour où je passais au siège girondin du Parti communiste, rue Furtado, à Bordeaux, j'ai eu entre les mains une copie du compte rendu de cette exécution. Un texte d'une méticulosité machiavélique.

Nos vies se sont croisées. Ma grand-mère et ma mère l'adoraient, et je pense que la réciproque était vraie. Elles m'ont souvent dit qu'il aurait été heureux de me connaître et que, quand il voyait ma mère, il portait affectueusement sa main sur son ventre en

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page7

lui disant : « Tu verras, ce sera un garçon. »

Lors des réunions familiales, sa personnalité, sa gentillesse, son honnêteté et son sacrifice étaient souvent évoqués. On l'appelait tonton Roger. Son prénom était toujours prononcé avec déférence.

Tout ce que j'ai appris de lui me l'a fait aimer et admirer. Et, dans mon subconscient, j'ai toujours eu le sentiment qu'à travers ce héros toute ma famille avait participé à la victoire finale.

Être passé par les armes sans autre forme de procès, c'est quand même cher payer pour une distribution de tracts, non ?

La vie d'un être humain était bien peu de chose à cette époque !

Comme beaucoup de ses camarades résistants en lutte contre l'occupant, il n'avait comme seules armes que ses convictions d'honneur, de justice et de liberté.

Quand il m'arrive encore de penser à sa fin tragique, je n'oublie pas sa femme Henriette et leur fille Lucette, qui avait dix-sept ans au moment du drame.

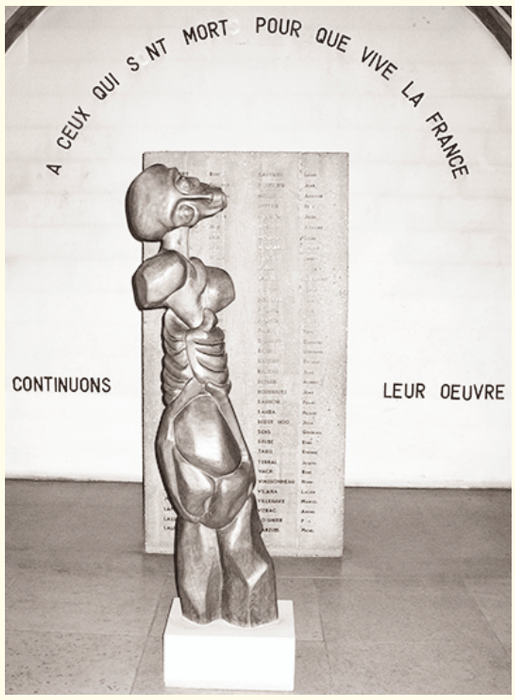

CEUX-LÀ N'ONT PAS JOUÉ LE DOUBLE JEU

« On est vraiment mort, sur cette terre, quand il n'y a plus personne pour se rappeler votre nom » (Dany Lafferière, *l'Odeur du café*).

Puisse ce témoignage posthume honorer sa mémoire ainsi que celle de tous ceux qui, comme lui, ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Ceux-là, c'est certain, n'ont pas joué le double jeu.
Pendant ce temps, dans le centre de Bordeaux, sur les rotatives de *la Petite Gironde*, réquisitionnées par les Allemands, était imprimé *Soldat am Atlantic*, un journal en langue allemande destiné aux troupes en garnison sur le Mur de l'Atlantique.

1. LA PRISON DU FORT DU HÂ

Le fort du Hâ, imposante forteresse construite sous Charles VII, en 1456, fut transformée en prison à la fin du XVIII[e] siècle.

En 1940, elle est partagée entre une partie « française », réservée aux prisonniers de droit commun, et une partie « allemande », qui va se remplir très rapidement d'opposants et de résistants, avant leur départ pour la déportation ou l'exécution.
Les conditions d'hébergement sont épouvantables : surpeuplement, nourriture infecte, absence totale d'hygiène, cachots moyennâgeux, mauvais traitements systématiques des geôliers sur les détenus.

Près de 2 000 prisonniers y sont enfermés en permanence pour 400 places théoriques. Le régime de Vichy attendra le 3 août 1944 pour s'inquiéter du sort de ses compatriotes enfermés dans des conditions inhumaines, sans que la Croix-Rouge ait la possibilité d'intervenir. La prison du fort du Hâ a été remplacée, en 1967, par un centre pénitentiaire à Gradignan, dans la banlieue bordelaise.

L'ENM (École nationale de la magistrature) a succédé à cette sinistre bâtisse. Mais, dans les sous-sols de cette prestigieuse école, subsistent encore aujourd'hui quatre mitards de cette sombre époque.

Source : le Dictionnaire de Bordeaux *(Nouvelles Éditions Loubatières, 2006, 31120 Portets-sur-Garonne).*

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page8

2. L'ATTENTAT DU GRAND REX

Achevé en 1932, le cinéma Rex est, avant-guerre, l'un des plus grands d'Europe. Situé sur le boulevard Poissonnière, à Paris, il peut accueillir jusqu'à 2800 spectateurs. Réquisitionné officiellement le 2 mai 1941, il est, comme *le Parisiana*, strictement réservé aux troupes allemandes. Tous les grands boulevards, de l'Opéra à la République, sont interdits aux cyclistes et aux voitures qui n'ont pas de laissez-passer.

D'autres cinémas réquisitionnés par l'armée allemande sont qualifiés d'« ouverts », c'est-à-dire accessibles à tous. Au début de l'occupation, une fois la lumière éteinte, les actualités de propagande allemande ou vichyste sont parfois huées. Ces faits sont alors rapportés à la préfecture de police, entraînant la fermeture de ces cinémas.

Le détachement Valmy, composé principalement de résistants communistes, commettra une quinzaine d'attentats contre l'occupant, dont celui du Grand Rex, le 17 septembre 1942, où plusieurs soldats

allemands seront tués ou blessés. À la suite de quoi le haut commandement allemand décidera de faire fusiller 116 otages, dont les 70 de Souge (Martignas, Gironde).
Source : Paris dans la collaboration, *Cécile Desprairie, préface de Serge Klarsfeld, Seuil, 2009.*

3. LA FUSILLADE DU 21 SEPTEMBRE 1942

Voici de larges extraits du compte rendu de la fusillade du 21 septembre 1942, au camp de Souge :

La déclaration suivante a été lue, le 21 septembre 1942, à 16 heures, aux quarante premiers détenus par le capitaine SS Luther, accompagné par le chef Schmidt, interprète à la Feldcommandantur 529 de Bordeaux, et, à 17 heures, aux trente autres détenus, par le sous-lieutenant SS Dobershutz, en compagnie de l'adjudant Weber, interprète de la maison d'arrêt de Bordeaux. La déclaration a été répétée en français par les interprètes :
« Vous allez être fusillés en représailles des attentats perpétrés ces derniers temps contre des membres de l'armée allemande et contre des civils allemands sur incitation du Parti communiste. La fusillade aura lieu dans deux heures. Auparavant, vous avez la possibilité d'écrire une dernière lettre à vos parents et de recevoir la visite d'un ministre allemand de votre religion. Évitez toute allusion politique dans vos lettres, car elles ne seraient pas envoyées. »

Cinq ministres des cultes allemands ont été introduits dans la maison d'arrêt afin d'assister les condamnés qui le désireraient avant leur sortie de prison. Ces cinq aumôniers sont de religion catholique

Deux heures après la lecture de la déclaration, les détenus ont été conduits au terrain de manœuvres de Souge par un détachement de la Feldgendarmerie. Le responsable de l'exécution et chef du peloton d'exécution était le capitaine Huck. (Ndlr : assistaient également à l'exécution une dizaine de gradés allemands, dont trois médecins militaires, et en plus cinq aumôniers catholiques).

Un premier groupe composé de vingt détenus arriva à 18 heures sur le terrain de manœuvres de Souge. L'ordonnance suivante émanant du haut commandement SS et de la police leur a été lue par le capitaine SS Luther :
« Malgré de multiples avertissements, de nouveaux attentats ont été perpétrés, ces derniers temps, contre des membres de l'armée allemande ainsi que contre des civils par des criminels communistes. En représailles, j'ordonne que soient fusillés soixante-dix détenus de Bordeaux et quarante-six de Paris, coupables d'activités communistes ou hostiles à l'Allemagne. »

L'interprète répéta ce texte en français. Le ministre du culte prononça les dernières paroles. Aussitôt après, les détenus, les yeux bandés, ont été fusillés. Le médecin a constaté la mort des détenus à 18 h 12.

Les six groupes suivants, de dix hommes chacun, arrivèrent au lieu délimité sur le terrain de manœuvres et furent soumis à la même procédure. (Ndlr : suivent le numéro des groupes de 2 à 7, l'heure d'arrivée sur le terrain de manœuvres et, à la minute près, celle de la mort constatée.)

Un commando de travail composé de prisonniers de guerre noirs se chargeait des cadavres à chaque reprise et nettoyait le lieu d'exécution. Les corps ont été ensevelis en attente sur le terrain de manœuvres. Ils seront peu à peu transférés, au cours de la semaine suivante, dans sept cimetières, dans des tombes isolées et réparties sur l'ensemble du cimetière.

Capitaine SS Luther
Sous-lieutenant SS Loebich

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page9

4. DE *LA PETITE GIRONDE* À *SUD-OUEST*

Dès le 29 août 1944, au lendemain de la libération de Bordeaux, les lecteurs de la capitale girondine disposent d'un nouveau journal : *Sud-Ouest*. En fait, pas tout à fait nouveau le bébé. En effet, le n° 1 de ce quotidien succède, sans transition, au n° 26138, daté du 28 août, de *la Petite Gironde*, accusée de collaboration avec l'occupant.

Se réclamant de la Résistance, *Sud-Ouest* est tout de même rédigé et fabriqué par les mêmes journalistes, cadres, ouvriers et employés, sous la responsabilité des mêmes dirigeants, dans les mêmes locaux et avec le même matériel que celui de *la Petite Gironde*… (Tome 1, *Rive gauche/Rive droite*, juillet-août 2009, page 6, édité par le Syndicat du Livre CGT de Bordeaux.)
Sud-Ouest et la Résistance ? L'Histoire a connu des rebelles ô combien plus virulents.

Sud Ouest

BORDEAUX A FÊTÉ SA LIBÉRATION

Il y a 70 ans, **"Bordeaux a fêté sa libération"**. Ce grand et sobre titre barre la une du premier numéro de *Sud Ouest* le mardi 29 août 1944.

L'éditorial de Jacques Lemoîne (Fondateur du jounal) commence ainsi : *"Enfin voici l'heure, si anxieusement, si douloureusement attendue !"*. Prenant la suite de *La Petite Gironde* (Journal républicain fondé en 1872), fraîchement installée dans les locaux désertés par la Propagandastaffel nazie.

Imprimé sur une page recto à 72000 exemplaires malgré les pénuries de papier et vendu 1,50 franc, ce premier *Sud Ouest* n'est lu qu'à Bordeaux. Mais le nouveau titre, est né dans le sillage des ordonnances sur la presse de juin 1944.

Le 17 septembre, à l'occasion de la venue du général de Gaulle à Bordeaux, les antiques rotatives "crachent" les 70000 exemplaires d'une édition spéciale.

Lorsque l'occupant resserre l'étau de la censure à l'été 1942, Jacques Lemoîne, qui refuse d'obtempérer aux injonctions de l'occupant, quitte Bordeaux pour Casteljaloux et entre dans la Résistance en rejoignant le réseau Jade-Amicol, spécialisé dans le renseignement.

Les mois qui suivent la Libération sont riches en péripéties. Jusqu'au 13 mars 1945, *Sud Ouest* et *France libre* sont imprimés sur la même feuille recto verso, avant que ce dernier ne disparaisse.

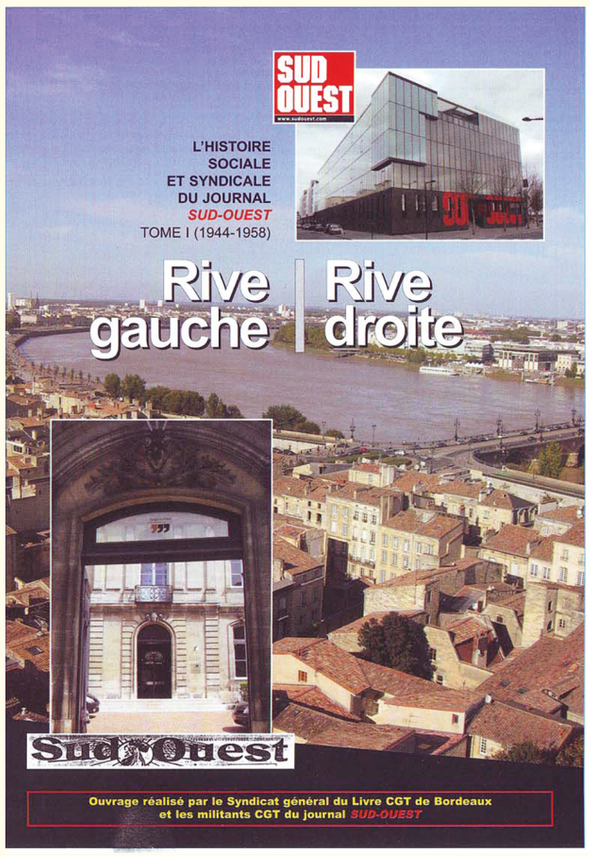

L'action syndicale n'est pas un long fleuve tranquille... quelle que soit la rive de la Garonne

PUBLIER UNE HISTOIRE sociale et syndicale du journal *Sud-Ouest* avec, comme fil conducteur, les propos tenus lors des séances des différents Comités d'entreprise : c'est le pari relevé par l'auteur de ce premier tome, lui-même militant syndical et ancien secrétaire du Comité d'entreprise, passé, au début des années 80, du métier de linotypiste à celui de journaliste.

L'acte de naissance du journal *Sud-Ouest*, le 29 août 1944, lendemain de la libération de la ville de Bordeaux, étant fortement marqué par le contexte historique et polémique de l'époque, l'histoire sociale et syndicale de l'entreprise en est totalement imprégnée. Cet éclairage est essentiel pour la compréhension des rapports sociaux de l'époque. Avec notre regard d'aujourd'hui, on est quelquefois stupéfaits devant des relations sociales qui relèvent à certains moments d'un paternalisme désarmant. Mais au fil des comptes rendus, on le perçoit clairement, le patron était le bienfaiteur social mais disait le bien et le mal, ne tolérant pas qu'on se mêle des affaires de l'entreprise.

N'oublions pas également que dans les années 50, malgré des résultats constamment en hausse (10 % pour la diffusion, 20 % pour la publicité), les représentants du personnel de *Sud-Ouest* avaient aussi à traiter de l'aide alimentaire et du travail des... retraités.

Autre paradoxe, c'est dans cette même entreprise qu'on fête le 1er Mai avec le patron et qu'on se retrouve licencié du jour au lendemain pour fait de grève. Cela met d'autant plus en exergue la lucidité de ceux qui, dans ce contexte si particulier, ont mené l'action syndicale. Une action syndicale qui, décidément, n'aura jamais été un long fleuve tranquille.

Serge AUDONNET

Secrétaire du Comité d'entreprise de *Sud-Ouest* 1980-1983 et 1988-2008.
Membre de la direction collégiale de la Section syndicale CGT de *Sud-Ouest*.

BON DE SOUSCRIPTION : 12 €
au lieu de 15 € (prix public)

Rive gauche / Rive droite

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Code postal.....Ville.....

Je commande.....exemplaire(s) x 12 € = ...€

J'adresse mon chèque **avant le 30 juin 2009** à l'ordre de :
Section des retraités du Livre CGT
Bourse du travail : 44, cours Aristide-Briand - 33075 BORDEAUX CEDEX

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page10

La Commune de Paris
72 jours qui ébranlèrent la France

Deux raisons de parler aujourd'hui de la Commune de Paris : c'est son 150e anniversaire et la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre vient d'être inscrite aux monuments historiques. Quand on sait que cette église a été érigée pour faire payer aux Parisiens leur résistance aux Prussiens puis aux Versaillais, faut-il y voir, comme le disent certains, une provocation ou une insulte à la mémoire des 30000 morts de la Commune ?

Gravure représentant l'exécution de fédérés par les Versaillais au cimetière du Père-la-Chaise, à Paris le 28 mai 1871

Deux raisons de parler aujourd'hui de la Commune de Paris : c'est son 150e anniversaire et la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre vient d'être inscrite aux monuments historiques. Quand on sait que cette église a été érigée pour faire payer aux Parisiens leur résistance aux Prussiens puis aux versaillais, faut-il y voir, comme le disent certains, une provocation ou une insulte à la mémoire des 30000 morts de la Commune[1] ?

Du 18 mars au 28 mai 1871, la Commune de Paris effraya les « honnêtes gens », c'est-à-dire les classes élevées et dirigeantes, les amis du trône, de l'autel et de la banque.

C'est une guerre civile qui ébranla Paris : d'un côté les bourgeois, les versaillais, les « gens de bien », de l'autre les ouvriers, les journaliers, la petite bourgeoisie (artisans, petits commerçants), des journalistes, des instituteurs et des femmes ! beaucoup de femmes, des anonymes… Ce sont elles qui déclenchent l'insurrection communarde le 18 mars 1871 et elles seront présentes partout, à l'arrière assurant l'intendance et aussi sur les barricades, dans les combats, mais l'Histoire ne retiendra que le nom de **Louise Michel**[2].

L'Avant-Commune[3]

Il faut remonter au 2 septembre 1870, qui marque la défaite française dans l'absurde guerre contre la Prusse : chute de Sedan, **Napoléon III** prisonnier avec son armée. À Paris, sous la pression de la foule qui en vahit le palais Bourbon, le corps législatif (la Chambre basse) vote la déchéance de l'empereur. Le 4 septembre, **Léon Gambetta** proclame la République sur le parvis de l'Hôtel de Ville et un gouvernement provisoire de défense nationale est mis en place, il promet la poursuite de la guerre jusqu'à la victoire[4] !

Manquant de soldats, le gouvernement provisoire arme le peuple. Pour assurer la défense de la ville, on enrôle des volontaires dans la garde nationale, qui devient une véritable armée ayant compté jusqu'à 350000 hommes, dirigée et organisée par le Comité central.[5]

Mais les Prussiens avancent, occupent bientôt une trentaine de départements et, le 18 septembre, Paris est assiégée. Le 7 octobre, Gambetta quitte Paris en ballon pour organiser la guerre en province, mais les armées qu'il réussit à reconstituer dans le Nord, sur la Loire et dans l'Est subissent défaite sur défaite.

Le peuple de Paris souffre de la faim et des bombardements. Plusieurs tentatives de sorties échouent. Le siège de quatre mois cause plus de 40000 morts. Devant ce désastre, beaucoup aspirent à la paix.

À partir du 23 janvier, **Jules Favre**, ministre des Affaires étrangères, resté dans la capitale avec la majorité du gouvernement, engage des négociations avec les Prussiens. Un armistice est signé ; il prend effet le 28 janvier, après 132 jours de siège. Mais il a une durée de

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page11

trois semaines, au cours desquelles des élections doivent se tenir, Bismarck voulant traiter avec un pouvoir à la légitimité incontestable[6].

Arrestation de Louise Michel le 24 mai 1871
Peinture de Jules Girardet (1856-1938)

Élections du 8 février 1871 et la paix

Les élections ne portent pas sur le choix du régime, mais sur le thème de la guerre (ou de la paix). Les républicains sont divisés entre ceux, comme Léon Gambetta et les radicaux qui veulent poursuivre la guerre à outrance contre l'ennemi, et les modérés résignés à la paix.

L'Assemblée nouvellement élue est majoritairement monarchiste. Les départements de l'Est, envahis, se sont largement prononcés pour les républicains et la guerre, tout comme le midi de la France et Paris ; 36 des 43 députés de la Seine sont des républicains hostiles à la capitulation. Mais la majorité des Français, lassée de la guerre, a préféré voter pour les tenants de la paix, sans que ce vote signifie une adhésion à la cause monarchiste.

Le 17 février 1871, **Adolphe Thiers**, ancien ministre de l'Intérieur du roi **Louis-Philippe**, est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française à une quasi-unanimité de cette assemblée.

Thiers rencontre Bismarck le 21 février 1871. Le Chancelier lui signifie qu'il ne pourra pas proroger l'armistice au-delà du 24 février et lui annonce les conditions exorbitantes auxquelles doit se soumettre la France pour qu'un traité de paix entre les deux pays soit possible. Un traité préliminaire de paix est alors signé à Versailles le 26 février.

L'Allemagne [7] obtient une indemnité de guerre de cinq milliards de francs-or, la cession de l'Alsace (sauf Belfort), l'essentiel de la Moselle, une partie de la Meurthe et des Vosges et, comble de l'humiliation : un défilé des troupes allemandes sur les Champs-Élysées.

Le 1er mars 1871, l'Assemblée ratifie la convention d'armistice lors d'une séance dramatique. 546 députés l'adoptent, 107 la rejettent. L'extrême gauche radicale, socialiste, internationaliste, désavoue l'Assemblée et lui dénie toute légitimité. L'attitude de l'Assemblée, majoritairement royaliste et pacifiste, qualifiée d'« Assemblée de ruraux » par certains Parisiens, contribue à l'exacerbation des esprits. Le 10 mars 1871, siégeant alors à Bordeaux, elle décide de s'installer à Versailles plutôt qu'à Paris. Par une loi du même jour, elle met fin au moratoire sur les effets de commerce, acculant à la faillite des milliers d'artisans et de commerçants, et elle supprime la solde de 1,50 franc par jour payé aux gardes nationaux. Les Parisiens ne supportent plus toutes ces souffrances et humiliations.

La Commune 18 mars - 28 mai 1871

Le 18 mars 1871, la révolte éclate lorsque Thiers tente de faire saisir les 227 canons de la garde nationale (canons financés par les Parisiens) regroupés à Montmartre et à Belleville.

Les Parisiennes accourent à Montmartre et empêchent les soldats de s'emparer des canons ; ceux-ci n'osent pas tirer sur des femmes et mettent la crosse en l'air. La troupe fraternise avec les insurgés.

Des milliers de bourgeois fuient à Versailles avec la troupe et le gouvernement de Thiers.

Le Comité central se trouve à l'improviste responsable de Paris, et il annonce pour le 22 l'élection d'une municipalité : *la Commune*. Finalement, l'élection a lieu le dimanche 26 mars. Le 28, 200000 Parisiens se rassemblent devant l'Hôtel de Ville pour installer leurs nouveaux maires d'arrondissement. Les chants éclatent, les musiques jouent la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, **Gabriel Ranvier**[8] proclame la *Commune* ! La Commune nomme dix commissions. La commission des lois élabore de nombreux décrets.

Parmi les plus importants et les plus connus :

- Abolition de la conscription. Suppression de l'armée permanente remplacée par la Garde nationale ;
- Élection et révocabilité des élus ;
- Remises des trois derniers termes de loyers ;
- Séparation de l'Église et de l'État ;
- Décret sur les échéances : toutes les poursuites sont suspendues ;
- Réquisition des ateliers qui sont abandonnés par leur propriétaire, mise en place de Coopératives ouvrières ;
- Réquisition des logements vacants ;
- Dégagements gratuits des objets déposés au Mont-de-piété et d'une valeur inférieure à 20 francs ;
- Décret de laïcisation et gratuité de l'enseignement ;
- Versement d'une pension aux blessés puis aux veuves et orphelins des gardes nationaux tués au combat, etc.

Hélas le temps va manquer ; la plupart des réformes sociales ne verront pas le jour. Trois seulement sont réellement appliquées : l'interdiction du travail de nuit pour les ouvriers boulangers, la gestion par les ouvriers des ateliers abandonnés par leur patron en fuite, la révision des marchés passés par l'Intendance afin de privilégier les coopératives. C'est peu, mais cela suffit pour faire hurler la bourgeoisie réfugiée à Versailles.

La semaine sanglante (21 - 28 mai)

Le 21 mai les versaillais entrent dans Paris et se livrent ➤

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page12

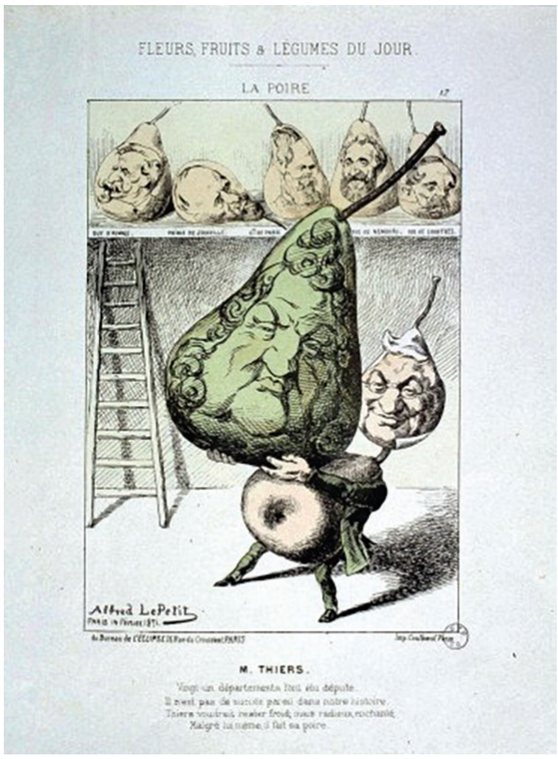

à une semaine de massacre épouvantable. La bête humaine, dans le carnage, est la même à toute époque et sous toutes les latitudes. Peut-on reconnaître que des atrocités eurent lieu de part et d'autre ? Combien d'otages fusillés par les communards ? Une enquête très minutieuse, dont les conclusions figurent dans *L'Information historique* de novembre décembre 1960, aboutit à 84. Concernant les morts de la Commune, homme, femme et enfant, les estimations vont de 20000 à 30000 tués par l'armée de Thiers. La circulaire de Thiers, datée du 26 mai, s'adresse à toutes les autorités civiles et militaires : « *Le sol de Paris est jonché de cadavres. Ce spectacle affreux servira de leçon aux insensés qui osaient se déclarer partisans de la Commune.* »

Les raisons de l'échec de la Commune

1- Soutien de Bismarck aux versaillais

Thiers a reformé son armée grâce à l'appui de Bismarck qui a libéré 130000 soldats prisonniers. Les Parisiens ne pouvaient sortir de Paris assiégé – toutes leurs tentatives ont échoué – mais les Prussiens laissent passer l'armée versaillaise qui entre dans Paris sans difficulté par le Nord, un espace laissé sans défense par les communards.

2- Mésentente entre le Comité central et la Commune

Le Comité central, élu par les Fédérés, est l'armée de la Commune et il estime légitime d'imposer ses idées à la Commune puisque le pays est en guerre. Celle-ci serait réduite à des fonctions purement municipales, le Comité ayant la direction politique et militaire.

3- Commandement militaire défaillant

En 1878, dans la *Revue des deux mondes*, **Maxime du Camp** écrit : *« Comment se fait-il qu'au milieu du désastre la Banque de France seule ait pu subsister, comment seule est-elle sortie intacte du naufrage, ne suspendant même pas ses opérations pendant la bourrasque et reparaissant... plus majestueuse que jamais ? Cela tient d'abord à l'excellence même de sa constitution, cela tient aussi à la droiture irréprochable de **Charles Beslay** délégué de la Commune à la Banque et à la probité de **François Jourde** délégué aux finances pour le Comité central et pour la Commune.* » L'argent manque, mais le légalisme scrupuleux des communards l'emporte, condamnant ainsi l'insurrection alors qu'il aurait fallu s'imposer à la Banque de France. Un tel hommage venant d'un adversaire de la Commune en dit long sur les erreurs commises. La Commune recevra de la Banque de France, à titre d'« avances », 16690000 francs, y compris les 9400000 qui sont la propriété de la Ville de Paris. Tandis que la banque lâche à la Commune 7290000 francs, elle avance à Thiers, avec zèle, et enthousiasme, « toutes les sommes nécessaires pour équiper l'armée ». Beslay ne comprend pas qu'il se fait berner par le gouverneur de la banque : *« Voyons, Monsieur Beslay, aidez-moi à sauver ceci : c'est la fortune de votre pays, c'est la fortune de la France.* » Alors que depuis le 19 mars les régents de la Banque de France s'attendaient à une réquisition, la Commune ne va pas se saisir de la caisse qui contenait près de trois milliards dont un milliard en liquide ! Mais les communeux étaient honnêtes et scrupuleux...

4-Absence d'un véritable chef ?

Il est évidemment impossible d'énoncer l'ensemble des conditions nécessaires et suffisantes à une transformation sociale d'ampleur. Dans l'Histoire, la Commune s'inscrit dans une longue liste des tentatives d'émancipation populaire infructueuses et généralement suivies d'une répression d'autant plus revancharde et cruelle de la part de la classe dominante que celle-ci s'est sentie menacée. On pense bien sûr, en France, aux « jacqueries » dans l'Ancien Régime, à la révolte des Canuts de 1831, mais aussi au mouvement populaire de 1848 réprimé dans un bain de sang à Paris par **Cavaignac** ; en Europe, au soulèvement populaire – et d'inspiration communiste – du peuple hongrois en 1956 réprimée par l'armée russe ; en Amérique latine, au socialisme promu par **Salvador Allende** ; en Afrique, à la fierté de **Thomas Sankara** revendiquant la souveraineté du Burkina Faso, et, en Asie, au soulèvement de Tian'anmen…

La Commune de Paris, mythe et « modèle »

Une question intéresse cependant tout citoyen qui souhaite que notre société sorte des dérives néo-libérales qui caractérisent notre époque : pourra-t-on se passer d'un parti fort et d'individualités aux qualités requises pour porter les aspirations populaires contre l'oligarchie ? Récemment, les gilets jaunes ont pensé majoritairement, non seulement qu'ils pouvaient s'en passer, mais que toute forme de « verticalité » était à proscrire, et les conséquences n'ont pas tardé à apparaître : un épuisement des forces, une dispersion des énergies, une naïveté stratégique. On peut donc légitimement se demander – comme le faisait

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page13

l'historien **Henri Guillemin** – si la Commune n'a pas aussi manqué d'un **Jaurès**, d'un **Lénine** ou d'un **général de Gaulle**, autrement dit de la figure d'un chef capable, non d'imposer un ordre arbitraire, mais d'incarner et de fédérer la seule puissance politique légitime de la cité qui, de tout temps, reste le peuple.

Karl Marx, exilé à Londres, a suivi de près les événements à travers la presse communarde et grâce à ses amis de l'Internationale[10]. Il a écrit un célèbre pamphlet : *« La Guerre civile en France »*. Publié le 13 juin 1871, ce texte a ensuite été enrichi, réédité plusieurs fois et traduit en de nombreuses langues. Il dénonce la perfidie et la trahison de Thiers et transcende la résistance du peuple. Voici le dernier paragraphe de ce manifeste : *« Le Paris ouvrier, avec sa Commune, sera célébré à jamais comme le glorieux fourrier d'une société nouvelle. Le souvenir de ses martyrs est conservé pieusement dans le grand cœur de la classe ouvrière. Ses exterminateurs, l'histoire les a déjà cloués à un pilori éternel, et toutes les prières de leurs prêtres n'arriveront pas à les en libérer.»* Pour Lénine et les bolcheviks, la Commune de Paris est une référence politique fondamentale : *« C'est un évènement sans précédent et le souvenir des combattants de la Commune n'est pas seulement vénéré par les ouvriers français, mais par le prolétariat du monde entier… C'est en ce sens que la Commune est immortelle[11] ! »*

En France, tout récemment, le mouvement des Gilets jaunes réclamait les referendums d'initiative citoyenne en toute matière, la possible révocation des élus, une assemblée constituante et de nombreuses mesures sociales comme l'augmentation des salaires et des retraites, une réforme fiscale, preuve s'il le fallait que les aspirations des communards sont arrivées jusqu'à nous.

LA COMMUNE N'EST PAS MORTE !

Notes

(1) Discours **d'Hubert de Fleury** lors de la pose de la première pierre : *« C'est là où la Commune a commencé, là où ont été assassinés les généraux **Clément-Thomas** et **Lecomte**, que s'élève l'église du Sacré-Cœur ! Nous nous rappelons cette butte garnie de canons, sillonnée par des énergumènes avinés, habitée par une population qui paraissait hostile à toute idée religieuse et que la haine de l'Église semblait surtout animer. »* Pour d'autres conservateurs, *« c'est pour expier les crimes des fédérés »*.

(2) **Louise Michel** (1830-1905), institutrice, surnommée la « vierge rouge », est condamnée à la déportation à vie et envoyée en Nouvelle-Calédonie, où elle apprend la langue des Kanaks et ensuite prend leur défense lors de leur révolte de 1878. Elle rentre à Paris grâce à la loi d'amnistie votée en 1880 et reprend sa vie militante.

(3) L'avant-Commune : est une expression empruntée à l'historien Henri Guillemin (1903-1992). Historien pamphlétaire, conférencier, spécialiste du XIXe siècle, il affirme prendre le contre-pied de l'Histoire officielle bien pensante de **Ernest Lavisse**.

(4) Le gouvernement de la Défense nationale comprend **Jules Favre**, **le général Trochu**, **Léon Gambetta**, **Emmanuel Arago**, **Adolphe Crémieux**, **Henri Rochefort**, **Ernest Picard**, **Alexandre Glais-Bizoin**, **Jules Simon**, **Louis-Antoine Garnier-Pagès**, **Jules Ferry**, **Eugène Pelletan**.

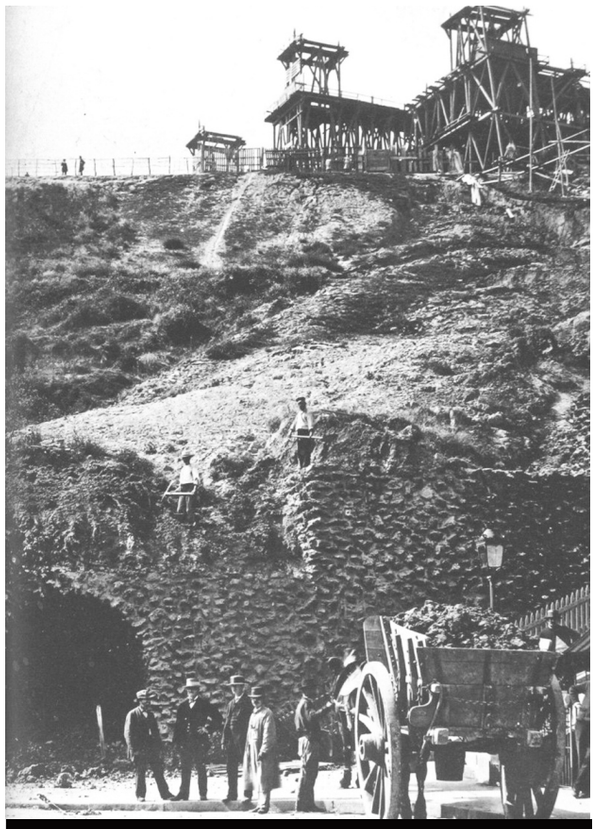

Construction de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, dite du "Vœu national"(1875)

(5) En février 1871, les différents bataillons de la garde nationale se fédèrent (d'où le nom de « fédérés » contre les « versaillais ») et élisent un comité central qui siège à l'Hôtel de Ville à partir du 18 mars.

(6) Le traité de paix définitif est signé le 10 mai 1871. Il est connu sous le nom de traité de Francfort.

(7) L'unification de l'Allemagne eut officiellement lieu le 18 janvier 1871 dans la galerie des Glaces du château de Versailles. **Guillaume Ier** de Prusse est proclamé empereur du nouvel empire allemand.

(8) **Gabriel Ranvier**, élu maire du XXe arrondissement, est originaire du Cher.

(9) **Prosper-Olivier Lissagaray** : acteur et témoin de la Commune. Au lendemain de la défaite, il se met au travail, travail qui dura vingt-cinq ans ! Son livre *Histoire de la Commune de 1871*, est une référence, un ouvrage remarquable unanimement loué par les historiens.

(10) L'Internationale : il s'agit de l'Association internationale des travailleurs (AIT), nommée aussi **Première internationale**, fondée à Londres le 28 septembre 1864. Lors de son congrès de 1872 à La Haye, seront analysées les raisons de l'échec de La Commune.

(11) **Lénine (Vladimir Ilitch)**, *l'État et la révolution*, Éditions sociales (1972)

Sources : Henri Guillemin : « *Réflexions sur la Commune* » Éd. Gallimard 1971 Dossier : https://www.rts.ch/archives/dossiers/henri-guillemin/3477764-la-commune-de-paris.html

- Prosper-Olivier Lissagaray : *« Histoire de la Commune de 1871 »* " Petite collection Maspero "

- Jean-Pierre Gilbert : *La Commune & les communards du Cher 1871*. Éd. L'alandier.

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page14

RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALE
COMMUNIQUE DE PRESSE

La CGT exige le respect du droit de manifester

Ce mercredi 12 mai 2021 en début d'après-midi le préfet de Paris a publié un arrêté d'interdiction de la manifestation prévue a 16 heures a l'appel du « Collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens ».

Les arguments donnés par M. Lallemand sont scandaleux, il écrit pour justifier cet arrêté « qu'il existe un risque sérieux que les affrontements violents qui se sont produits ces derniéres heures entre palestiniens et forces de l'ordre israéliennes ne se transportent sur le territoire national et que dans ce contexte de fortes tensions, cette manifestation soit l'occasion de troubles graves a l'ordre public entre partisans de l'une ou l'autre des parties au conflit. »

Alors que les nombreuses organisations signataires de l'appel (syndicats, associations, partis politiques) se mobilisent pour le respect du droit international et des droits humains universels le préfet leur interdit de se rassembler, les accusant par avance de vouloir troubler l'ordre public. D'autres rassemblements de solidarité se tiennent aujourd'hui en France et dans d'autres pays, à cette heure-ci seul celui de Paris est interdit sous prétexte de crise sanitaire, de risques terroristes, etc.

Les délais de publication de cet arrêté préfectoral n'ont pas permis de prévenir l'ensemble des personnes qui ont prévu de se rendre au rassemblement, engendrant de fait une mise en danger des manifestants et manifestantes.

Nous exigeons le respect du droit d'expression et donc la levée immédiate de cet arrêté d'interdiction et la levée de toutes sanctions, afin de permettre que s'exprime en toute sécurité notre solidarité envers le peuple palestinien (voir, le communiqué du collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens joint).

Montreuil, le 12 mai 2021

Hommage à J.-Gabriel BERGER

Jean-Gabriel est décédé à l'âge de 78 ans d'une maladie contre laquelle il a lutté avec courage et lucidité durant de nombreuses années.

Le Syndicat général du Livre Filpac-CGT de Limoges et sa section de retraités ont perdu un membre éminent de leur organisation. Ils sont dans une grande peine.

Militant très actif, généreux, que la prise de responsabilités ne rebutait pas, il a contribué efficacement au fonctionnement et à l'action du syndicat. Nous nous souviendrons du travail remarquable qu'il avait accompli pour le 100e anniversaire du Syndicat et la magnifique exposition qu'il avait présentée ; ainsi que l'organisation de nos sorties annuelles qu'il assurait de la meilleure façon. Adhérent depuis sa prime jeunesse, ancien membre du conseil syndical et du bureau du Syndicat général ; membre de la CE de l'Union syndicale des retraités 87, mandat qu'il n'a pas pu assumer pleinement du fait de sa maladie, il était membre du conseil syndical et du bureau de la section des retraités.

Jean avait la voix forte, mais un grand cœur. Il faisait preuve d'un grand dévouement dans le syndicat, mais aussi en dehors ne rechignant pas à proposer prestement ses services. Sa grande sensibilité se manifestait entre autres quand nous vivions des moments émotionnels très forts. Ses yeux se mouillaient quand nous chantions nos hymnes préférés. Il aimait ces moments de partage, de convivialité, ces communions de pensée qui, comme le chantait Ferrat : « […] En partageant le vin, le rire avec ceux-là, qui vivent plus haut que leurs songes, qui haïssent la solitude, qui chassent l'ombre et le mensonge des habitudes […] »

Jean s'est inscrit dans notre histoire durablement, il a marqué son présent, il restera dans son futur comme un homme qui se veut avec nous, porteur d'avenir dans cette lutte jamais finie et toujours à recommencer pour l'émancipation et le bonheur.

Merci, Jean, pour tout ce que tu as fait. Notre compassion profonde envers la famille et tout particulièrement ses petits-enfants qu'il chérissait. Salut l'ami, le camarade, nous sommes affligés. Tu resteras dans nos cœurs.

André MAUPIN Secrétaire de la Section syndicale retraités du Livre de Limoges

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page15

Violences inacceptables contre le monde du travail et la CGT !

Non la CGT ne se taira pas !

Samedi dernier, partout en France, nous étions des dizaines de milliers heureux de pouvoir enfin nous retrouver pour exprimer ensemble notre besoin de changement.

Il n'aura fallu qu'un instant pour que la réalité de la violence sociale dont sont victimes tant de travailleurs s'affiche dans toute sa brutalité…

Ce 1er mai, la haine s'est abattue sur ceux qui, face aux choix du gouvernement et du patronat, revendiquent un monde juste, solidaire et durable.

Trop compromis pour oser une analyse sur la gravité de ces actes, une partie des médias et quelques observateurs intéressés s'acharnent à caricaturer notre organisation, cherchant dans chacune des blessures infligées à nos camarades la preuve de notre affaiblissement.

Faut-il que l'évolution du climat social en cette sortie prochaine de confinement les inquiète tant pour s'acharner de la sorte sur une organisation qu'ils décrivent volontiers comme moribonde ?

Il serait beaucoup plus sérieux de reconnaître que le jeu « politicien » qui se joue pour préserver les intérêts de quelques profiteurs est des plus dangereux.
À vouloir faire taire les colères et les aspirations sociales qui montent, à brunir les discours et les lois de la République pour enfermer les débats sur les seules questions sécuritaires, à faire la part belle à l'extrême droite pour espérer conserver ou conquérir le pouvoir, c'est alors promettre de faire vivre des heures bien sombres aux travailleurs de notre pays.

La CGT ne se taira pas !

Défendant les valeurs de justice, d'égalité… anti-raciste, elle sera là, aux côtés de tous les salariés pour organiser, proposer, construire avec eux des solutions et faire grandir le mouvement pour les faire aboutir.

L'épouse de notre camarade René DEWAELE est décédée subitement le lundi 24 mai 2021
Nos plus amicales pensées t'accompagnent en ce moment difficile.

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page16

OXFAM France

Salaires des patrons du CAC 40 : la bourse ou le climat ?

Comment la rémunération des PDG incite au court terme au détriment du climat

Alors que les grandes entreprises du CAC40 nous mènent vers un monde à + 3,5°C d'ici 2100, bien loin des objectifs de l'Accord de Paris, Oxfam France révèle dans une note inédite comment la rémunération des PDG du CAC40 incite au court terme, au détriment de la transition écologique.

Deux-tiers de la rémunération des PDG du CAC40 sont indexés sur des critères financiers de court-terme. Les critères sociaux, environnementaux et climatiques sont quant à eux quasi inexistants ou s'apparentant simplement à de la communication.

Rémunération des PDG du CAC40 : le court terme en ligne de mire

En 2019, un PDG du CAC40 gagnait en moyenne 5,5 millions d'euros. Mais une grande partie de cette rémunération est liée à des objectifs de performance financière à court terme. Ainsi :

- 67 % de la rémunération des PDG du CAC 40 est liée à des résultats financiers à court terme de l'entreprise
- Au sein de la part financière, 1€ sur 4 de la rémunération des PDG du CAC 40 dépend directement de la satisfaction des actionnaires.
- Moins de 10 % de leur rémunération moyenne est liée à des critères non-financiers et stratégiques de long terme.
- Les 3 entreprises avec la plus grosse variable financière sont Dassault (92 % de la rémunération totale), Sanofi (84 % de la rémunération totale) et Téléperformance (78 % de la rémunération totale).

Pour les patrons du CAC40 : le climat attendra !

Les objectifs non-financiers incitant à des comportements de plus long terme représentent à peine 9 % de la rémunération totale moyenne des PDG du CAC 40. Parmi ces objectifs, les objectifs climatiques – lorsqu'ils existent – occupent une portion minime de la rémunération des PDG.

Seules 13 entreprises du CAC40 indexent une partie de la rémunération de leur PDG à un objectif climatique dédié (comme la réduction des émissions de CO2). Mais même pour ces entreprises, ces objectifs représentent une part très faible : en moyenne moins de 4 % de la rémunération du PDG.

Au total, ce sont deux tiers des entreprises du CAC 40 qui n'ont pas de critère spécifiquement dédié au climat. Parmi elles, le Crédit Agricole qui a une empreinte carbone supérieure au territoire français.

Par ailleurs, Oxfam a également analysé les critères de parité femmes-hommes influençant la part variable des PDG du CAC40 : seules 5 entreprises possèdent un critère mesurable en la matière au sein de leurs instances managériales.

Remettre du long terme au sein des grandes entreprises françaises

Il est plus que jamais nécessaire de changer ce modèle mortifère pour inciter les PDG à mettre en place des investissements permettant de placer leurs entreprises sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

Des solutions existent pour changer la donne. Oxfam France appelle le gouvernement ainsi que les instances européennes qui vont très prochainement examiner une directive très attendue sur la gouvernance durable des grandes entreprises, à étudier les mesures suivantes :

- Limiter la part de rémunération des PDG et des cadres dirigeants indexée sur des critères financiers, pour qu'elle ne représente pas plus que la moitié de la rémunération totale.
- Réduire la part variable des rémunérations, pour réduire les écarts de salaires, y compris en imposant un écart de salaire maximum de 1 à 20 entre la rémunération du PDG et le salaire médian au sein de l'entreprise.
- Réguler les critères non-financiers utilisés pour la rémunération des PDG et des cadres dirigeants : ces critères doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, pertinent et limités dans le temps.
- Diversifier les compétences et profils au sein des Conseils afin de prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.
- Encadrer la part des bénéfices distribués aux actionnaires. Les fonds non distribués doivent abonder une réserve d'entreprise finançant la transition écologique et sociale.

Les données sont issues des documents de référence 2019 des entreprises pour permettre une comparaison entre l'ensemble des entreprises analysées. Au moment de la finalisation de l'étude, près de la moitié des entreprises étudiées n'avaient pas publié leur document de référence 2020.

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page17

Stop à la course aux armements

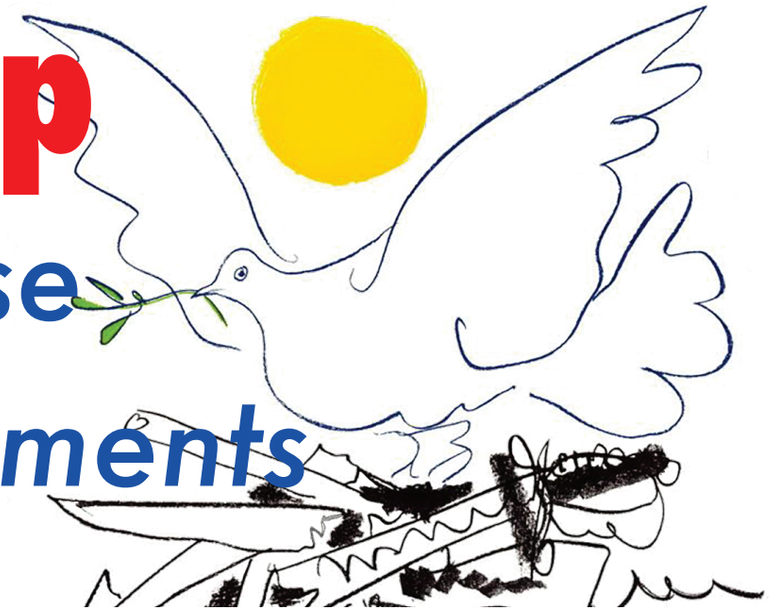

Les dépenses militaires de toutes les grandes puissances battent des records, alors que des millions d'enfants sont privés d'école, les besoins de santé ne sont pas assurés, la misère augmente : 115 millions de personnes supplémentaires vont vivre avec moins de 1,90 dollar par jour (1,62 euro) suite de la pandémie de Covid-19, le nombre total de personnes vivant dans la misère pourrait atteindre 150 millions en 2021. Le monde se dirige vers une récession, mais les gouvernements renforcent les dépenses militaires.

Le total des dépenses militaires mondiales s'élève à 1981 milliards de dollars en 2020, soit une augmentation de 2,6 % en termes réels par rapport à 2019, selon le rapport de *Stockholm International Peace Research Institute* (Sipri) publié dimanche dernier. Les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie et le Royaume-Uni concentrent 62 % des dépenses militaires mondiales.

L'augmentation de 2,6 % des dépenses militaires mondiales survient l'année où le produit intérieur brut (PIB) mondial a reculé de 4,4 %. La France, qui est troisième exportateur mondial, a ainsi vu ses livraisons d'armement bondir de 44 % en volume. Pour l'impérialisme, ce n'est pas parce qu'il y a une pandémie qu'il faut arrêter la production des armes.

Les puissances impérialistes se mènent une guerre sans merci pour contrôler les ressources matérielles et humaines, les exploiter. Elles se font la guerre ouverte pour se placer dans la concurrence acharnée que se livrent les monopoles capitalistes. Elles ont besoin d'aller encore plus loin dans la liquidation des conquêtes qui entravent à leurs yeux ces objectifs.

Chaque pays capitaliste met en œuvre des mesures et des lois antisociales qui soulèvent la colère des peuples. Pour défendre les profit de leurs multinationales, ils condamnent des millions de personnes à la maladie et à la mort, et continuent de mener des guerres partout dans le monde. Les conflits qui étaient en cours avant la crise sanitaire se poursuivent aujourd'hui : les dépenses militaires en Afrique subsaharienne, par exemple, ont augmenté de 3,4 % en 2020 pour atteindre 18,5 milliards de dollars. Les plus fortes augmentations des dépenses sont enregistrées au Tchad (31 %), au Mali (22 %), en Mauritanie (23 %) et au Nigeria (29 %), tous situées dans la région du Sahel, ainsi qu'en Ouganda (46%).

L'impérialisme français consacre des sommes considérables à la modernisation de son armée.

- La ministre des Armées Florence Parly a notifié jeudi à *Naval Group* et *Technic Atome* le contrat de réalisation de la future génération de sous-marins nucléaires et des lanceurs d'engins pour un montant de l'ordre de 5 milliards d'euros sur la période 2021-2025.
  Lancement du futur porte-avions français à propulsion nucléaire, pour un investissement global d'au moins 5 milliards d'euros.
- Cette année, le ministère prévoit de commander 30 hélicoptères légers interarmées, une deuxième frégate de défense et d'intervention (FDI), 120 blindés légers VBL rénovés, seront également rénovés 14 Mirage 2000-D, 2 avions Atlantique-2 et 3 avions de transport C-130.
  Côté livraisons, une frégate type FREMM (frégate multi-mission) de défense aérienne, 3 avions ravitailleurs A330 Multi Role Tanker Transport (MRTT), de 157 blindés Griffon, 20 blindés Jaguar et un satellite d'écoute électromagnétique Ceres.
- 5 milliards d'euros seront consacrés à la modernisation de la dissuasion nucléaire. Un milliard d'euros par an est englouti dans la guerre au Mali et au Sahel, pour continuer le pillage des richesses de ses anciennes zones d'influence pour la recherche du profit quoi qu'il encoûte.

De l'argent pour la santé, pour l'école, pas pour la guerre.

Le seul moyen de stopper cette stratégie de guerre, c'est de lutter pour une politique d'indépendance, de paix, de désarmement, c'est la lutte politique pour mettre fin au système capitaliste pour construire une société au service des peuples qui donne la priorité à la santé, l'éducation, au logement… pour que chacun puisse vivre, manger, se loger, se soigner, se former… Le développement partout de la lutte des classes de plus en plus fort contre l'exploitation capitaliste, contre la politique des pouvoirs et leurs budgets de dépenses de guerre, de mort, est indispensable.
S'engager dans cette lutte est le seul chemin, aucun autre n'est possible.

Communistes hebdo

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page18

62 ans d'imagination fiscale et de mensonges !!!

À lire jusqu'au bout, que l'on soit retraité ou pas !
De droite, de gauche, du milieu, dessus ou… en travers !
Voici la preuve que nous sommes les champions du monde pour les impôts !!!
Bon courage… car ce n'est pas fini ! Très bien résumée, la situation où l'on est… !

Je me présente : je m'appelle Micheline Sany ; je suis née en 1927, et, je vous le dis tout net : à force de tirer sur l'élastique, la corde va péter !

En 1956, quand Guy Mollet a instauré la vignette pour « fournir un revenu minimum à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus », bon… moi j'avais à peine trente ans et j'étais très fière de pouvoir venir en aide aux anciens !

En plus, Paul Ramadier, le ministre des Affaires économiques et financières, avait affirmé que ça serait une taxe temporaire… Bah, il a duré quarante-quatre ans le temporaire ! Pendant quarante-quatre ans, j'ai payé cette vignette ! Alors merci !

Surtout que les anciens n'en ont presque jamais vu la couleur, vu que, au bout de trois ans, le Premier ministre, Michel Debré, a annoncé que le produit de la vignette

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page19

serait finalement « acquis au budget de l'État… », qui le reverserait au Fonds national de solidarité. Enfin, en partie… Enfin, en petite partie… Que les vieux se fassent dépouiller comme ça, ça a fait du foin, pendant toutes ces années. Mais ça n'a jamais rien changé.

Ensuite en 1991, quand ils ont créé la CSG, la contribution sociale généralisée, pour financer la branche famille, en remplacement des cotisations patronales d'allocations familiales, bon… sans râler, j'ai payé !

Surtout que ça ne devait durer que cinq ans. « Une contribution transitoire », qu'ils disaient… et puis 1,1 %, c'était supportable. Seulement, vingt-sept ans plus tard, elle transite toujours, la CSG ! Et elle a grimpé à 9,2 % pour les salariés et 8,3 % pour les retraités. Par étapes, bien sûr, c'est moins voyant.

En 1993, elle est passée de 1,1 % à 2,4 %. Pour alimenter en plus le Fonds de solidarité vieillesse. Il n'y avait pas déjà la vignette pour ça ? Chut, arrêtez d'être insolents !

En 1997, elle augmente encore pour financer, en plus, la branche maladie : on en est à 3,4 % !

En 1998, toujours pour la branche maladie, elle passe à 7,5 %, etc., etc.

Bref, la protection sociale ne s'est pas redressée, et ce qui devait être temporaire est devenu… un impôt de plus.

Ah bah oui ! La CSG, ça rapporte plus que l'impôt sur le revenu aujourd'hui ! Si on vous demande combien vous payez d'impôts par an, vous savez le dire. Mais si on vous demande combien vous payez de CSG, vous savez ? Chez moi on disait : « C'est tout un art de plumer l'oie sans la faire crier. » Alors qu'il y aurait de quoi hurler.

Et puis en 1996, rebelote avec la CRDS, la « contribution à la réduction de la dette sociale ». J'ai payé. (Mais, j'avoue, j'ai râlé.) À cette époque, les déficits sociaux s'élevaient à un montant estimé entre 30 et 38 milliards d'euros.

Oui, parce que nous, si on se trompe de 10 euros dans notre déclaration de revenus, on risque une amende, mais eux, un flou de 8 milliards, ils ont le droit… Toujours est-il qu'ils avaient tout bien calculé : en treize ans, tout serait remboursé. La CRDS devait disparaître le 31 janvier 2009.

Mais voilà-t'y pas qu'en septembre 1997 le gouvernement Jospin annonce 13 milliards d'euros supplémentaires de dettes, qui correspondaient aux déficits sociaux non financés des années 1996 à 1998. Alors, ils ont tout bien recalculé : finalement, pour tout éponger, il fallait prolonger… jusqu'au 31 janvier 2014.

Mais voilà-t'y pas que, en 2004, le plan de redressement de la Sécurité sociale concocté par Philippe Douste-Blazy (ministre de la Santé) annonce 50 milliards d'euros supplémentaires de dette à rembourser. Alors, ils ont tout bien re-recalculé… et ils ont vu que, finalement, la Trinité était la meilleure date pour arrêter la CRDS. Donc, on la paie toujours…

Et puis, en 2004, Jean-Pierre Raffarin (Premier ministre [UMP]) a inventé la « journée de solidarité », et vouée à « l'autonomie des personnes âgées ». Moi, ça va, j'étais déjà à la retraite, mais vous, vous avez travaillé… sans être payés.

Et en 2013, une nouvelle taxe pour les retraités. Casa, ça s'appelle. C'est la « contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie », 0,3 % sur les retraites, pensions d'invalidité, allocations de préretraite. C'est-à-dire qu'ils font payer les vieux pour que les vieux soient autonomes !

Ce n'est pas du bon foutage de gueule, ça ? Et l'on continue. En 2013, toujours, Jean-Marc Ayrault (Premier ministre socialiste) nous gèle les retraites complémentaires…

Et comme ça ne s'arrête jamais, maintenant, parce que j'ai 1247 euros de revenu fiscal par mois, j'ai une augmentation monstrueuse de la CSG : 25 % d'augmentation ! Ah ben oui, on nous a dit 1,7 %, mais ce n'est pas 1,7 % de ce qu'on payait, c'est le taux qui augmente de 1,7 % ! Bref, nous les vieux, on est passés de 6,6 % à 8,3 % de CSG, ça nous fait 25 % dans les dents… enfin celles qui nous restent.

Et maintenant, la cerise sur le pompon : on nous annonce que nos retraites vont être revalorisées de 0,3 %. 5 fois moins que l'augmentation dont on aurait dû bénéficier si le code de la Sécurité sociale avait été simplement respecté, puisqu'il prévoit que les pensions soient revalorisées du montant de l'inflation moyenne sur l'année pour éviter toute dégradation du niveau de vie. Et l'inflation prévue d'après l'Insee est de 1,6 %.

Et Bruno Le Maire ose dire sur RTL : « Mais ils ne seront pas perdants, leur pension de retraite continuera à être revalorisée. » Il croit qu'on est tous gâteux ou quoi ?

Je n'ai que mon certificat d'études, mais il n'y a pas besoin de sortir de Polytechnique pour comprendre qu'une hausse de 0,3 % des pensions, quand les prix augmentent de 1,6 %, revient à une baisse du pouvoir d'achat.

D'après le baromètre de l'institut Elabe en partenariat avec l'Institut Montaigne, publié le 6 septembre, 72 % des retraités déclarent ne pas avoir confiance dans le chef de l'État, alors qu'ils étaient 44 % en janvier puis 35 % lors de son élection. On se demande vraiment pourquoi. Un type qui, pour se faire élire, déclarait chez Jean-Jacques Bourdin en décembre 2016 : *L'engagement que je prends ici devant vous, c'est que, avec moi, toutes les petites retraites auront leur pouvoir d'achat protégé.*

Et sur RMC encore, en février 2017 : *Je ne veux pas, moi, faire d'économies sur le dos ni des retraités, ni de celles et ceux qui sont à quelques années d'aller à la retraite.*

Et au 20 heures de *France 2* en mars 2017 : *Je ne touche pas à la retraite de celles et ceux qui sont aujourd'hui retraités. Leur retraite sera préservée. Il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat, c'est essentiel !*

Alors je pose la question : 72 % qui n'ont pas confiance, comment est-ce possible ? Comment peut-il se trouver encore 28 % de retraités qui lui fassent confiance ?

Toute ma vie, j'ai payé pour aider les vieux et maintenant que je suis vieille, il faut que je paye. ■ M.S.

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page20

Emanuel Macron « un nouveau chemin » ?

Par J. Jousseaume

Le Medef salue les choix du plan de relance

Les entreprises sont exonérées de cotisations sociales, d'impôts, sans aucune condition ni contrainte. La machine est relancée avec les mêmes outils, en attendant la crise suivante, qui sera encore plus forte. Cette politique génère une chute vertigineuse de l'emploi, une perte de pouvoir d'achat, révélant dans le même temps les fractures : sociales, économiques et territoriales, béantes et un endettement de l'État jamais atteint. Par contre, toujours rien d'annoncé pour les milliers de salariés des secteurs dont les grands groupes délocalisent ou réduisent l'emploi et ses conséquences sur les sous-traitants. Pour rappel, la plupart ont bénéficié du **Cice** !

La crise sanitaire, avec ses confinements, n'est pas la cause exclusive de la crise sociale et économique. Elle en est simplement l'accélérateur. Mais qui paiera l'addition ? Le plan de relance va-t-il être financé par les impôts ainsi que par la dette publique ? Face à l'ampleur de la crise et du désastre humain, certaines entreprises avaient renoncé à verser des dividendes à leurs actionnaires. Certains groupes ou entreprises ont relancé leur politique de rémunération actionnariale, d'autres piaffent d'impatience. Charité bien ordonnée commence par soi-même !

L'État s'apprête-t-il à racketter les retraités et les personnes en perte d'autonomie ?

La gestion par État (l'impôt) de la perte d'autonomie proposée, les premiers perdants seront les retraité-es. Ils sont présentés comme des « nantis », avec alignement de leur CSG sur celle des actifs et la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10 % sur leur pension. N'oublions pas la petite musique insidieuse que nous jouent certains députés sur le manque de solidarité des retraités pendant cette crise sanitaire !

Le tort d'être trop vieux pour les retraité-es se paie. Malgré les alertes répétées des personnels de santé, conséquence plus que désastreuse d'un service public de soins abandonné par l'État : plus de 15000 ont été sacrifiés pour des raisons budgétaires. Cette hécatombe est bien le résultat des choix de l'austérité contre le bien commun pour garantir les profits égoïstes de quelques-uns.
Une chose est sûre, la situation s'aggrave pour des millions de citoyens, de retraité-es. L'augmentation de la précarité, de la pauvreté, est une évidence. C'est inadmissible.

Solidaire, efficace, déterminée

La colère est bien présente. Elle est toujours aussi vivace. Elle nécessite une réponse à la hauteur des enjeux sociétaux auxquels nous nous devons de répondre pour le bien être des retraité-es.
La crise sanitaire, les restrictions des libertés, bousculent nôtre volonté d'agir. Nous tentons d'être présents auprès des retraités. Nous voulons préserver ce lien si précieux de proximité, d'autant plus important que le patronat et le et le gouvernement sont à l'offensive. Ils continuent, comme avant, leur petite tambouille.
Nous continuons d'informer, non sans difficultés, de proposer des actions sous des formes nouvelles, dans le respect de la santé de chacun.

Dans la société comme dans les médias dominants (télés en continu en tête), la persistance des mêmes causes aboutit donc à l'approfondissement des mêmes effets. Aussi la bulle médiatique entretient-elle cette course folle, vitrine de premier plan d'un débat public devenu la pensée unique dans lequel agitateurs et communicants se disputent les fauteuils pour débattre de tout et n'importe quoi n'importe comment. Causes auxquelles s'ajoutent d'autres tendances porteuses pour la banalisation de l'extrême droite, que nous pointons régulièrement en critiquant la dépolitisation systématique de la politique dans les grands médias, dont le RN, « hyper dédiabolisée » selon les mots de Nathalie Saint Cricq, récolte les fruits. Les innombrables « sagas » journalistiques autour de la famille Le Pen, les entretiens accordés à Marion Maréchal..., les spéculations autour de sa possible candidature en 2022 sont autant d'exemples d'un journalisme politique au rabais, fasciné par les « coulisses » et asservi aux logiques électoralistes dominantes. Dans ce domaine comme dans tous les autres, les chaînes d'info et les « débats télé » marquent le pli, mais sont loin d'être les seules : les dépeindre comme des repoussoirs, des cas « à part » serait une erreur. L'écosystème médiatique global, radios et presse écrite, s'inscrit plus ou moins ouvertement dans une même tendance. Fin janvier 2020, pour lancer la seconde parution de sa nouvelle formule. *L'Express* faisait par exemple le choix d'une Une d'anticipation en évoquant, plus de deux ans avant l'élection présidentielle, une « hypothèse crédible » : Si un tel moment advient, il sera alors difficile de nier la part active qu'y auront pris les grands médias. Pour autant, le pire n'est jamais certain. Et c'est le rôle de la critique des médias de rendre compte des dynamiques mortifères dans lesquelles est pris le système médiatique… pour mieux les combattre

*Pauline Perrenot (Acrimed)**

**« Action critique Médias » est une association française loi de 1901, de critique des médias.*

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page21

Pierre Ivorra

Les millionnaires de la dépendance

Les vieux, ça rapporte !

Dans le classement 2019 des millionnaires français réalisé par la revue *Challenges*, on trouve trois personnages qui ont fait fortune grâce aux personnes âgées.

Le numéro 1, **Jean-François Gobertier**, possède la 99e fortune. En 1990, il crée GDP Vendôme et investit aussitôt dans des Ehpad. En exploitant la filière, il en tire un patrimoine de 530 millions d'euros. Il s'associe ensuite avec d'autres investisseurs puis, en 2017, fortune faite il se débarrasse de ses derniers Ephad.

Le deuxième lauréat, **le docteur Jean-Claude Marian,** qui est neuropsychiatre, affiche un patrimoine de 440 millions d'euros. Il crée le groupe Orpéa en 1989. Au fil des années, l'entreprise propose, comme le dit si bien la publicité du groupe « *une offre complète pour accompagner la perte d'autonomie* ». **Orpa**® dispose d'un réseau de 751 établissements dédiés à la dépendance, en France, en Europe et même en Chine. La société côtée en bourse, est présente dans les résidences avec services aux séniors autonomes, les cliniques de soins de suite et de réadaptation (SSR), les cliniques psychiatriques, les services d'aides à domicile.

Mais à vouloir grossir, on trouve plus gros que soi. Orpéa tombe alors sous la coupe du premier fonds de pension canadien, CCIPB disposant d'un actif de 409,5 milliards de dollars canadiens.

Troisième larron, **Yves Journel**, créateur de Domus VI en 1983, accumule une fortune de 420 millions d'euros. Après avoir cédé sa participation au fonds PAI Partners, il fait en 2018 un come-back. Aux côtés du fonds d'investissement britannique ICG, il reprend le contrôle d'un groupe qui compte aujourd'hui 35000 salariés et 350 résidences médicalisées, dont 25 établissements psychiatriques, 17 résidences séniores.

Les Ehpad sont devenus de telles machines à dégager du cash que des investisseurs internationaux, fonds d'investissement et fonds de pension, ont pris le relais et ont fait le ménage. Ces montées au ciel du fric sont bien trop souvent le fruit d'une surexploitation de la vieillesse, les Ehpad privés cumulant fréquemment tarifs exorbitants et services minimalistes aux résidents.

Désireux de désengager le capital du financement de la protection sociale, ils ont refusé que l'assurance maladie prenne en charge la dépendance.

Aujourd'hui, Emmanuel Macron veut créer une cinquième branche de la Sécurité sociale qui lui soit dédiée, mais il veut que ce soit les familles et les salariés qui paient l'addition. ■ **P.I.**

PSP Investments, OPB, TPP, Omers, OP Trust, CDPQ, CPPIB…

Ces noms nous sont inconnus ; rien d'étonnant. Pourtant, il s'agit des plus gros fonds de pension canadiens, qui pèsent plus de mille milliards de dollars et figurent parmi les plus influents investisseurs en Europe et dans le monde. Une récente étude du BCG* a illustré le dynamisme du « top ten » des fonds de pension canadiens : actifs sous gestion ont triplé en dix ans, trois des plus gros figurent parmi les vingt fonds les plus importants au monde (six en ne considérant que les investissements en infrastructures), 11000 employés et plus de 600 milliards de dollars investis par an au Canada. L'Europe et la France comptent pourtant parmi leurs terrains de jeux favoris, et ce depuis quelques années. À la faveur de la (timide) reprise économique, et désireux de diversifier leur exposition au risque géographique, les fonds de pension canadiens ont donné au monde une leçon de théorie financière. Car leurs investissements se sont concentrés sur des actifs sains, bénéficiant d'une position solide au sein de secteurs fortement encadrés et réglementés, aux revenus stables, et leur offrant de vastes opportunités de consolidation.

** Boston Consulting Group, conseille la stratégie, afin d'assurer la rentabilité, le développement, la pérennité d'une entreprise.* Wikipédia

En 2015, Korian* avait, lui, fait l'objet d'une offensive de *PSP Investments*, lorsque l'investisseur canadien avait acquis 14 % du capital du premier opérateur français de maisons de retraites médicalisées, qui a réalisé en 2016 près de 3milliardsd'euros de chiffre d'affaires. La première motivation de cet engouement est évidente avec le vieillissement de la population européenne. C'est que,en effet, la catégorie des plus de 85 ans croîtra de 72 % d'ici à 2035 en France, 70 % en Allemagne, 66 % en Italie et 65 % en Belgique.

L'affrontement est d'autant plus fort que, dans un marché en pleine croissance, les autorisations d'ouverture pour de nouveaux établissements sont délivrées au compte-gouttes par les Agences régionales de Santé, forçant les groupes en présence à réaliser des build-ups (acquisitions) pour s'étendre. Ce qui rappelle la situation observée dans le secteur de la biologie médicale avec Cerba, Synlab, Unilab, ou encore Biogroup.

**KORIAN est une entreprise française de gestion de maisons de retraite médicalisées (EHPAD), de cliniques spécialisées (SSR), de résidences de services, d'une maison de collocation pour seniors. KORIAN possède un réseau d'établissements d'hospitalisation à domicile (HAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Elle est présente dans six pays. (France, Allemagne, Belgique, Italie, Espagne et Pays-Bas). Elle gère 130 établissements.*

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page22

L'affaire IKEA n'est pas une affaire isolée !

Par Bernard Enggasser

Une fois n'est pas coutume, les médias ont largement commenté le procès d'Ikea, impliqué dans la mise en place d'un système d'espionnage d'employés, de candidats à l'embauche et parfois même de clients ! révélant au grand jour des méthodes patronales qui ne datent pas d'hier !

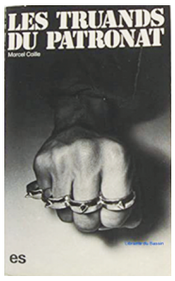

En 1977, Marcel Caille, secrétaire confédéral de la CGT, a écrit un livre-document titré **« les Truands du patronat »**. Il y décrit les moyens et les méthodes employés par le patronat et le gouvernement de l'époque pour organiser les opérations contre les libertés. Il dénonce la mise en fiche de millions de travailleurs ; le rôle joué par les sociétés de gardiennage et celles de travail temporaire ; les humiliations, les agressions dont sont victimes les ouvriers dans les entreprises.

Confession…

Un de ces « truands », du nom de Michel Le Thimonnier, s'est confié, dans les années 1980, au journal *l'Humanité dimanche*, dont voici des extraits de la longue entrevue : « *J'ai été embauché en 1973 par une société qui s'appelait alors la* ***Siter*** *[…] tout d'abord un travail légal, de régie. Il y a dans toutes ces sociétés des gens qui sont employés comme des* ***intérimaires normaux*** *et qui font leur boulot, en laissant une partie des gains (appréciables) à la société. Pour la Siter, c'était un travail légal de gestion du personnel, entre autres la confection des payes. Là-dessus viennent se greffer d'autres "petits travaux". Par exemple la collaboration avec les services de sécurité des entreprises, et surtout le fichage des employés et des ouvriers.* ***Quand j'ai été embauché par la Siter, j'ai été envoyé chez Peugeot-Mulhouse où nous confectionnions un fichier alpha sur tous les travailleurs. Nous remplissions des fiches, puis nous les envoyions aux Renseignements généraux qui nous les renvoyaient dûment complétées.*** *Ainsi nous savions qu'untel avait été vu distribuant des tracts, par exemple pour telle ou telle organisation, à tel endroit, à tel moment… Le fin du fin était, évidemment, de trouver si le "cas" avait des vices cachés, ou mieux encore, un "casier judiciaire". Dans ce cas, c'était imparable pour retourner le gars. Je me souviens ainsi d'au moins un cas de casier avec une petite affaire d'attentat aux mœurs. On tenait complètement le gars qui ne voulait pas que ça se sache sur Mulhouse […]*[1] »

Dans la même entrevue, le journaliste veut connaître le nombre de ces agents « travaillant » dans ces étranges maisons d'intérim, l'intéressé répond… « environ un millier, dont 450 chez Peugeot-Mulhouse ».

En effet, lors de la grève de 1989 à Peugeot-Mulhouse, la plus grande de son histoire – du 1er septembre au 26 octobre –, la **brigade de nervis**, couverts par la direction de l'entreprise, s'est mise à l'œuvre en multipliant les provocations ; l'objectif étant de diviser les salariés et de discréditer le mouvement auprès de l'opinion publique[2].

De tout temps…

« De tout temps, ceux qui ne possèdent rien que leur force de travail pour vivre se sont sentis solidaires les uns des autres et ont recherché les meilleurs moyens de se grouper pour se défendre collectivement, aussi efficacement que possible. Parallèlement, de tout temps, ceux qui vivent de l'exploitation du travail ont opposé une résistance farouche à cette organisation. Le précepte réactionnaire ***diviser pour mieux régner*** *a toujours été, pour les*

possesseurs des moyens de production et d'échange, le résumé de leur philosophie envers la démocratie… ***Jamais ce ne fut la bonne volonté patronale ou l'esprit démocratique des politiciens de la bourgeoisie qui fit évoluer le droit syndical, mais toujours les luttes des travailleurs marquées par de grandes étapes, et notamment celles du Front populaire, de la Libération, de la grève de mai 1968***[3]*. »*

Revenons à aujourd'hui…

L'affaire Ikea n'est pas une affaire isolée, il y a eu aussi des pratiques analogues chez Quick. Entre 1997 et 2004, c'est Eurodisney qui recourait à son tour aux mêmes procédés, avec la collusion de gendarmes véreux reconvertis dans le renseignement privé après leur départ à la retraite. Le pouvoir actuel, par son silence, est bien souvent complice de telles pratiques.

Par ailleurs, la loi El Khomri, suivie de la réforme Macron du code du travail, concoctées aussi bien par Hollande que par Macron, ont servi avant tout au patronat à faire reculer les droits des salarié-es de plusieurs dizaines d'année. Avec toutes les lois sécuritaires misent en œuvre par les gouvernements successifs de ces dernières années, se construisent les outils de notre asservissement.

Nous vivons sous un régime de plus en plus autoritaire. Nous sommes confrontés à un choix collectif : retrouver la liberté ou accepter toujours plus de chaînes. ■ **B.E.**

Témoignage de Patrick Hoernle, retraité, militant CGT

Pour information, en 1977 j'habitais en colocation avec deux copains de la JOC, dont l'un était Portugais et travaillait chez Peugeot. À l'époque, il m'a affirmé avoir été suivi plusieurs fois par des garde-chiourmes.
J'ai aussi travaillé chez Peugeot, en 1976, et déjà j'avais trouvé bizarre qu'un régleur sifflote devant moi une chanson de la JOC. Était-il au service de la direction et essayait-il de me mettre en confiance ? Il valait mieux être méfiant !
Ce qui est sûr, c'est que, lorsque je suis parti, j'ai téléphoné au bureau du personnel pour demander quelle était la durée du préavis. On m'a demandé mon nom et on m'a dit que je pouvais partir sur-le-champ. Était-ce parce que je refusais de faire des heures supplémentaires le samedi ou parce que j'étais syndiqué à la CFDT ?
J'ai aussi connu un gars qui voulait devenir prêtre-ouvrier : il a fait l'objet d'une enquête de quartier lorsqu'il a voulu se faire embaucher chez Citroën, et a essuyé un refus pour toute réponse.
On peut supposer que, avec internet, ces méthodes qui existaient alors ont empiré ; le patronat, comme le gouvernement, se servant des réseaux sociaux pour mener leurs enquêtes.

1) L'article est sans doute paru au début des années 1980. Je suis en possession de la photocopie, malheureusement non datée.

2) Le 28 septembre, lors de la venue de Henri Krasucki sur le site, les nervis ont été particulièrement agressifs en créant des incidents : coups de pied dans la voiture qui conduisait Henri, mise en scène tendant à faire croire à un accident corporel provoqué par la R4 de l'UD, que je conduisais…

3) Extraits de la préface du livre « Les Truands du patronat » écrit par Georges Séguy.

LA POSTE

Le nouveau plan stratégique de La Poste confirme l'accélération des fermetures de bureaux de poste.

Des mobilisations ont lieu partout en France. « Chaque jour La Poste annonce la fermeture d'un nouveau bureau de poste », dénonce Barbara Trichet, responsable du collectif fédéral Réseau. Il reste aujourd'hui environ 5300 bureaux de poste dits « de plein exercice » (qui proposent tous les services que l'on peut trouver dans un bureau de poste), alors qu'ils étaient encore 8414 en 2017. Et le nouveau plan stratégique prévoit d'en fermer la moitié d'ici à 2025 au plus tard.

Les zones rurales ne sont plus les seules touchées

Des bureaux ferment aussi dans des zones urbaines densément peuplées. « La Poste ferme partout où c'est possible, si le conseil municipal le valide. Ce n'est pas une question de densité de population, c'est une question de chiffre d'affaires. S'il y a beaucoup d'opérations réalisées, mais qu'elles ne rapportent pas : on ferme », dénonce encore Barbara Trichet.*

Face à un projet de fermeture ou de transformation, les syndicalistes locaux parviennent parfois à convaincre le conseil municipal de ne pas accepter la proposition de La Poste. Il suffit parfois d'une réunion publique. Mais, bien souvent, il faut la rencontre de plusieurs intervenants déterminés : des syndicalistes locaux, des usagers, des élus.

Et c'est à force de jours de grève, de tractages sur les marchés ou dans les boîtes aux lettres, de rencontres publiques, qu'ils arrivent à faire entendre l'importance d'un accès à des services publics de qualité pour tous. Finistère Sud, Normandie, Bouches-du-Rhône...

Des mobilisations ont lieu partout en France contre des fermetures de bureaux de poste. En Gironde, une grève tournante « permet aux usagers de continuer à avoir accès au service et de prendre conscience de son importance », explique Barbara Trichet.

Des échanges sont en cours entre toutes les fédérations du secteur pour construire une grande journée unitaire dans la seconde quinzaine de mai. Tous les postiers seront appelés à une journée de mobilisation nationale pour exiger, notamment, des augmentations de salaires, la ré-internalisation de tous les services, la fin des réorganisations, l'embauche des CDD en CDI.

*Barbara Trichet secrétaire général de la fédération des activités postales et des télécommunications

UneBon040621.qxp_Ensemble N°77 04/06/2021 14:23 Page24

L'appel pour les libertés, contre les idées d'extrême droite

4 mai 2021

Depuis maintenant plusieurs mois nous constatons toutes et tous que le climat politique et social en France, comme partout en Europe et dans le monde est de plus en plus imprégné par l'extrême droite et ses idées.

Face à ce climat de haine, raciste et attentatoire aux libertés individuelles et collectives, nous appelons à une réaction forte, unitaire et rassembleuse, pour réaffirmer notre combat commun contre l'extrême droite, ses idées, et toutes celles et ceux qui participent à sa propagation.

De Bolsonaro à Trump en passant par Orban et Salvini, nous assistons à une offensive raciste et réactionnaire particulièrement inquiétante pour l'avenir de la planète. En France, cette offensive raciste a pour corollaire la multiplication des politiques sécuritaires, liberticides et anti-sociales.

Ce climat ne doit rien au hasard. Le gouvernement, et ses quatre vigies Darmanin, Vidal, Blanquer et Schiappa, se chargent de l'alimenter depuis des mois. De la loi sécurité globale à la loi sur le séparatisme en passant par la chasse à l'islamo-gauchisme et la suppression de l'Observatoire de la laïcité, ce quinquennat accumule les gages à destination de l'extrême droite, en reprenant ses éléments de langage mais aussi certaines de ses propositions.

Quand on souffle sur des braises incandescentes et qu'on passe son temps à attiser les haines, cela a des conséquences concrètes. Cela peut même conduire au pire comme nous l'avons vu récemment avec l'attentat contre la mosquée de Bayonne.

Après l'envahissement du Conseil régional d'Occitanie par l'Action Française, le saccage d'une librairie et l'attaque de la marche lesbienne à Lyon par des identitaires, les polémiques sur le prétendu islamo-gauchisme et le prétexte de groupes de parole entre personnes discriminées pour attaquer l'UNEF ou s'en prendre à Audrey Pulvar, un cap supplémentaire vient d'être franchi.

En moins de 72 heures un néo-nazi voulant mener un attentat contre la mosquée du Mans a été arrêté, la mosquée de Nantes a été, elle, incendiée, et le centre culturel islamique de Rennes a été recouvert de tags islamophobes.

Un appel de militaires factieux, s'appuyant sur la chasse aux sorcières lancée par des membres du gouvernement, est diffusé par l'hebdo d'extrême droite Valeurs Actuelles et est soutenu par Marine Le Pen sans réaction d'Emmanuel Macron ni que le gouvernement ne porte plainte devant la justice.

Nous ne pouvons accepter que celles et ceux qui subissent haine, discrimination, et injustice soient aujourd'hui accusés de racisme et jetés en pâture par l'extrême droite.

Nous n'acceptons plus que la lutte contre les actes terroristes, que nous condamnons fermement, s'accompagne d'amalgames honteux.

Nous ne pouvons accepter que nous militantes et militants politiques, syndicaux, associatifs soyons montrés du doigt alors que chaque jour ce gouvernement déroule un tapis rouge à l'extrême droite avec ses Lois réactionnaires et liberticides.

Nous ne pouvons plus accepter les menaces directes qui nous sont maintenant faites.

Nous, militant-e-s politiques, associatifs, syndicalistes et personnalités de la société civile appelons à une grande manifestation au printemps 2021 pour dire non à l'extrême droite, à ses idées qui se propagent jusqu'au gouvernement et défendre nos libertés individuelles et collectives.

Nous nous adressons aux associations, syndicats, collectifs, partis qui partagent le fond de cet appel pour qu'ils se réunissent afin d'en construire les conditions.